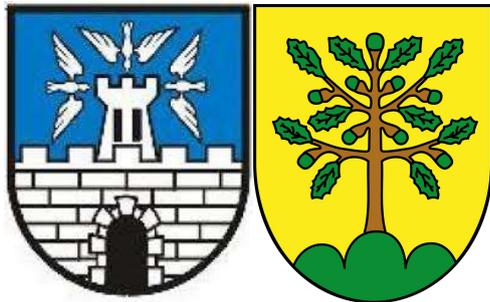


Pré-rapport de fusion - Synthèse

Commune de Collombey-Muraz et de Monthey

Avant-projet approuvé par le Comité de pilotage du projet le 14 mai 2020
et par les Conseils communaux de Collombey-Muraz et de Monthey en date du 25 mai 2020



Equipe de travail SEREC – FIDAG:

SEREC Sàrl : direction : Etienne Mounir ; Brigitte Gabbud-Quarroz; Antoine Schaller
Partie finances Fiduciaire FIDAG SA: Alain Reichenbach - Anne-Laure Rey

Date

Sion, le 25 mai 2020

Sommaire

Partie 1	4
1. Contexte, cadre de l'étude et structure du rapport	5
1.1. Contexte	5
1.2. Les communes suisses	5
1.3. Pourquoi fusionner ?	5
1.4. Cadre de l'étude	6
1.5. Structure du rapport	7
2. Analyse du contexte	8
2.1. Contexte international et régional	8
3. Territoire	10
4. Contexte socio-économique	11
4.1. Population	11
4.2. Structure de la population	11
4.3. Economie et emploi	12
4.4. Pendularité	12
5. Etat des lieux – Fonctionnement actuel	14
5.1. Gouvernance	14
5.2. Administration	15
5.3. Finances	16
5.4. Formation – Santé - Social	17
5.5. Territoire – Environnement	18
6. Diagnostic première phase	21
7. La fusion : un enjeu stratégique de développement construit sur des bases saines	23

Partie 2.....	24
8. Les défis et la vision d’avenir	25
8.1. Les défis à relever.....	25
8.2. La vision	26
8.2.1. Economie	26
8.2.2. Territoire et environnement.....	27
8.2.3. Gouvernance	27
8.2.4. Social – Société	28
8.2.5. Finances et Services à la population.....	28
9. Objectifs, principes et recommandations pour le fonctionnement d’une commune fusionnée....	29
9.1. Territoire et environnement.....	30
9.2. Gouvernance.....	33
9.3. Formation – Santé - Social	36
9.4. Administration	39
9.5. Finances	42
10. Perspectives financières	43
10.1. Evolution prévisible.....	43
10.2. Simulations fiscales.....	45
11. Conclusion.....	47
12. Et après ?.....	48
13. Annexe	49
13.1. Comité de pilotage	49

Partie 1

1. Contexte, cadre de l'étude et structure du rapport

1.1. Contexte

Soucieuses de construire l'avenir de leurs communes de la manière la plus efficiente possible et souhaitant répondre aux questionnements de leurs citoyens, les autorités de Collombey-Muraz et de Monthey ont entamé durant l'année 2018 une réflexion portant sur les opportunités que pourrait leur offrir une fusion.

Cette première étape a permis de brosser un portrait de la situation actuelle des deux communes. Durant cette phase, cinq commissions thématiques ont planché sur les forces et faiblesses des communes et sur les avantages et inconvénients qu'elles pourraient retirer d'un tel rapprochement. Le travail des commissions a ensuite été affiné par le Comité de pilotage. Des indicateurs portant sur l'évolution future des communes ont été définis.

Les résultats obtenus lors de cette première évaluation ont convaincu les autorités de poursuivre la démarche afin de donner aux nouveaux Conseils qui prendront le relais dès janvier 2021, tous les éléments nécessaires pour qu'ils puissent se déterminer sur la poursuite ou non du projet de fusion.

1.2. Les communes suisses

En Suisse, le processus de fusions de communes continue de progresser. Au 1^{er} janvier 2020, notre pays comptait 2'205 communes, dont 126 étaient situées en Valais. 986 entités communales ont disparu entre 1990 et 2020 pour intégrer de nouvelles entités fusionnées, 52 en Valais¹.

Au 31 décembre 2018², la plus petite commune valaisanne, Bister, comptait 33 habitants. La plus peuplée Sion en dénombrait 34'708. Le nombre moyen d'habitants par commune est relativement bas ce qui explique une grande partie de ces rapprochements.

Répartition des communes selon le nombre d'habitants :

- 32 communes de moins de 500 habitants
- 54 communes entre 501 et 2000 habitants
- 23 communes entre 2001 et 5000 habitants
- 10 communes entre 5001 et 10'000 habitants
- 7 communes de plus de 10'000 habitants

En France voisine³, il existe aussi une tendance marquée vers les fusions de communes. 1'722 communes ont disparu entre 1994 et 2019, dont 32 en Savoie et 13 en Haute-Savoie.

1.3. Pourquoi fusionner ?

Les souhaits qui guident les communes vers le choix d'une fusion sont multiples⁴ :

- la difficulté de renouveler les autorités communales
- le volume et la complexité des tâches que les communes doivent traiter aujourd'hui nécessitent un appareil administratif plus important et adapté aux exigences actuelles et futures de la gestion publique

¹ Office fédéral de la statistique – Répertoire officiel des communes au 01.01.2020

² Office fédéral de la statistique – Bilan démographique – effectif au 31.12.2018

³ Nomenclature des unités territoriales statistiques européennes

⁴ Etat de Vaud - Guide pour les fusions de Communes, version juillet 2019

1.5. Structure du rapport

Ce rapport synthétise la démarche vers la fusion qu'ont entreprise les deux communes. Il se base en partie sur les documents déjà produits dans le cadre de ce processus :

- a. Rapport sur l'opportunité de fusion des communes de Collombey-Muraz et de Monthey de décembre 2018
- b. Compte-rendu des ateliers citoyens réalisés en octobre 2019
- c. Rapport d'analyse financière établi dans le cadre de la présente étude
- d. Synthèse des résultats du sondage réalisé auprès des citoyens
- e. Comptes-rendus des groupes de travail technique

La première partie de ce document présente une brève analyse du contexte régional, socio-économique, financier dans lequel évoluent actuellement les communes de Collombey-Muraz et de Monthey. Il prend en compte la situation actuelle des communes.

La deuxième partie porte plus particulièrement sur les éléments qui se rapportent au projet de rapprochement des deux communes.



L'avis des citoyens : Les contributions apportées par les participant-e-s aux ateliers citoyens sont insérées dans des encadrés de couleur qui ponctuent ce document.



Les résultats du sondage : qui a été réalisé du 1^{er} avril au 1^{er} mai 2020 auprès des citoyens des deux communes ont été inclus dans ce rapport accompagnés de ce pictogramme. Le sondage fait l'objet d'un rapport détaillé. Certains des résultats du sondage jugés intéressants ont été intégrés dans la synthèse du présent document. Si 1061 citoyens de l'ensemble du périmètre ont participé au sondage, la deuxième partie du formulaire, facultative, a été complétée par moins de participants. Sur les graphiques, le nombre de répondants est désigné par « (n=...) ».

2. Analyse du contexte

2.1. Contexte international et régional

Par leur situation géographique, les communes de Collombey-Muraz et de Monthey sont impliquées dans de nombreuses coopérations régionales, intercantionales et internationales.

Les deux communes font partie de l'association Chablais Région qui regroupe 13 communes valaisannes et 15 communes vaudoises dans le but de définir une stratégie de développement harmonieuse et d'encourager des projets d'intérêt régional.

Dans sa partie suisse, Chablais Région développe également des projets communs entre les deux régions vaudoise et valaisanne. Des accords intercantonaux ont également permis la mise en place de projets d'envergure comme l'avènement du centre hospitalier Riviera - Chablais.

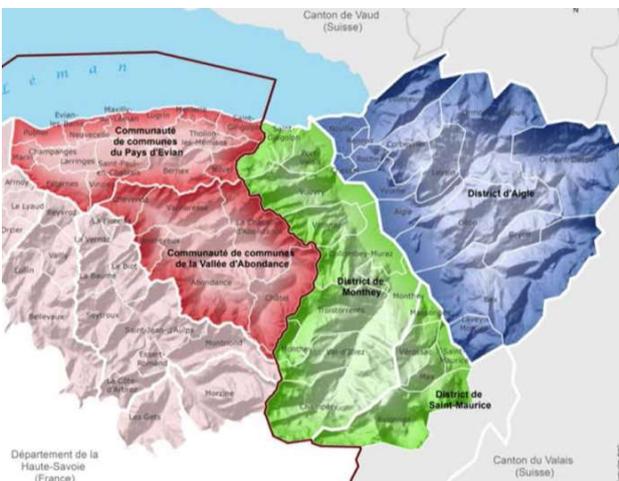


Figure 2: Chablais valaisan, vaudois et communautés de communes d'Évian . Vallée Abondance – Source : SIAC

Chablais Région a mis en place une plateforme commune avec le Syndicat d'aménagement du Chablais (SIAC) qui regroupe les 62 communes chablaisiennes situées sur le territoire de la Haute-Savoie. Les trois entités valaisannes, vaudoises et françaises constituent un bassin de population de plus de 235'000 habitants, dont 143'000 côté français⁵. Des projets communs, portant notamment sur le tourisme ou la mobilité, sont développés à l'échelle de cette région. Chablais Région a également mis en place une collaboration avec la Communauté de Communes du Pays d'Évian–Vallée d'Abondance qui regroupe à elle seule 22 communes côté français.

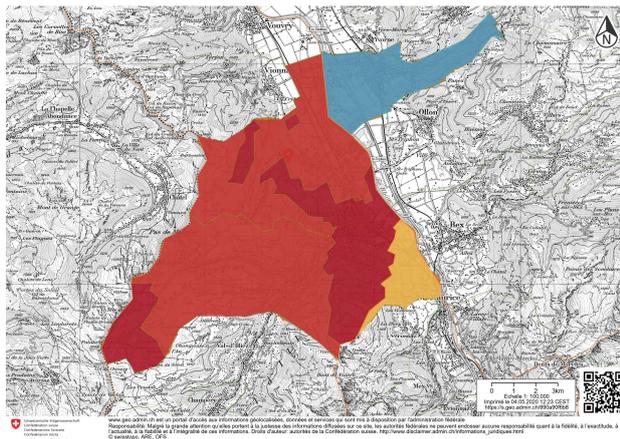


Figure 3: Carte agglomération du Chablais – Source : Agglo Chablais

Collombey-Muraz et Monthey se sont regroupées avec Massongex, Aigle, Ollon et Bex autour d'un projet d'agglomération qui entend promouvoir des initiatives portant sur le paysage, l'urbanisation et la mobilité devisées à 131 millions pour la période allant de 2019 à 2027⁶. Au niveau cantonal, les deux communes de Collombey-Muraz et de Monthey comptent plus de 27'000 habitants⁷, soit un peu moins de 8% de la population cantonale. Elles ont un poids démographique conséquent dans le district de Monthey (57 % des habitants)⁸.

⁵ SIAC : Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais

⁶ ChablaisAgglo – Communiqué de presse décembre 2016

⁷ OFS – Statistiques de la population au 31 décembre 2018

⁸ OFS – Statistiques de la population au 31 décembre 2018

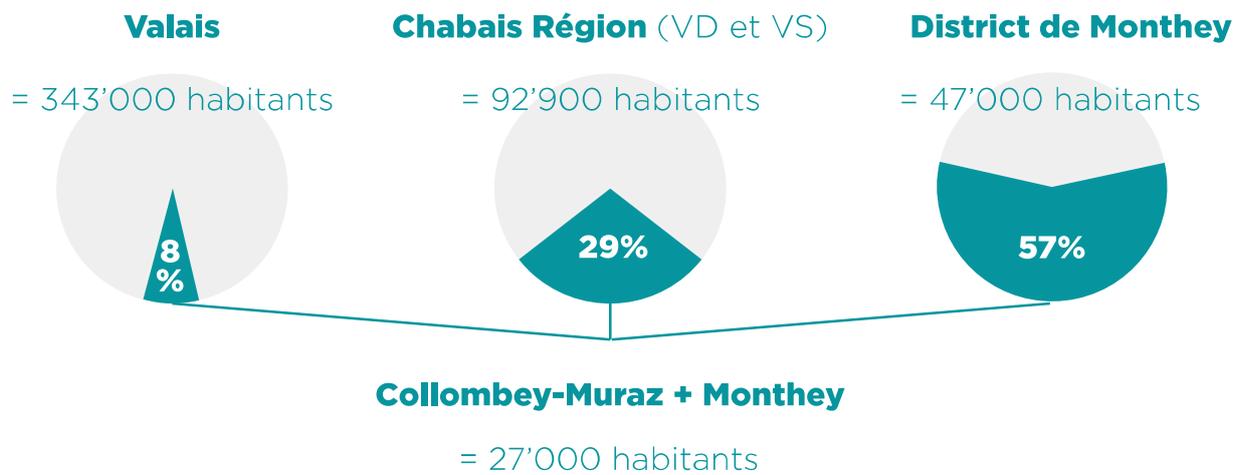


Figure 4: Comparaison population Valais-District-Chablais – Source : OFS

Les deux communes de Collombey-Muraz et de Monthey partagent une histoire commune. Elles ont toutes deux fait partie de la châtellenie savoyarde de Monthey du XIIème siècle jusqu'à sa récupération par les dizains valaisans en 1536. Collombey-Muraz restera ensuite rattachée au gouvernement de Monthey dont elle décida de se séparer en 1787⁹.



L'avis des citoyens – Les forces : Des communes composées de plusieurs villages et la proximité du canton de Vaud et de la France sont perçues comme une chance qui a permis de développer un esprit de collaboration.

⁹ Dictionnaire historique de la Suisse

3. Territoire

Les deux communes de Monthey et Collombey-Muraz sont limitrophes et couvrent 5'839 hectares.

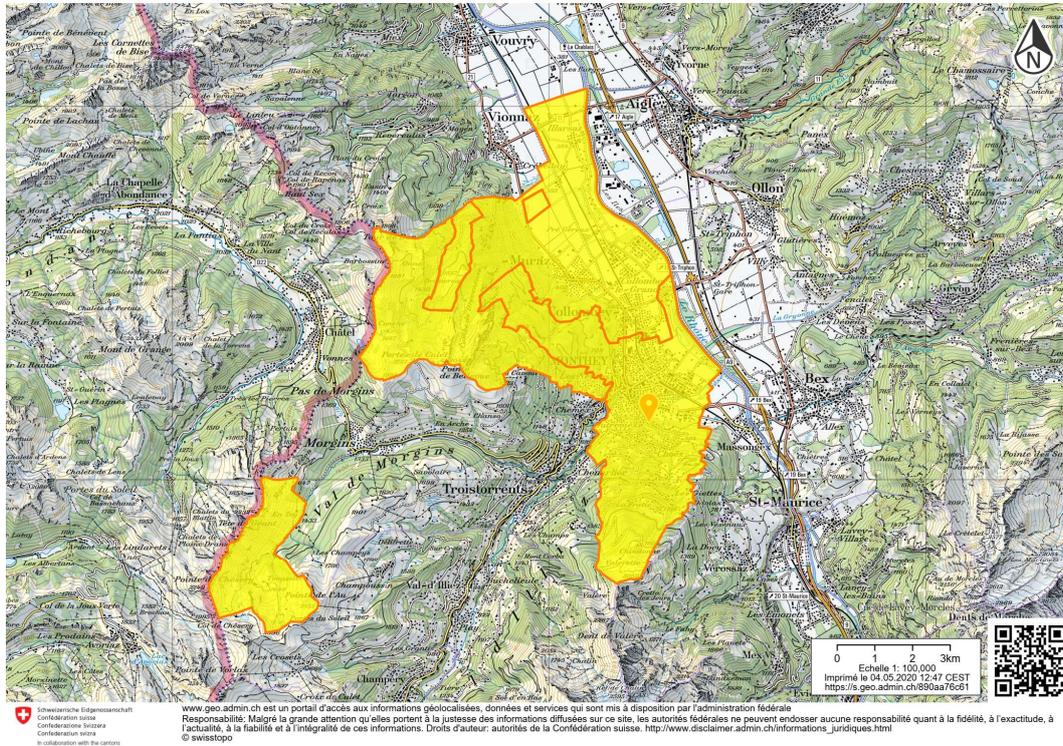


Figure 5: territoires communaux de Monthey et Collombey-Muraz – Source : swissgeo

La commune de Monthey s’étend sur 2'865 hectares qui s’étalent entre 395 et 1'365 mètres d’altitude. Le territoire comprend la ville de Monthey et le village de Choëx. Il compte également plusieurs enclaves dans la commune de Collombey-Muraz et une autre constituée par le Vallon de They, situé entre la commune de Troistorrents et la frontière française.

2'974 hectares constituent le territoire communal de Collombey-Muraz. Cinq villages y prennent place : Collombey, Muraz, Collombey-le-Grand, Illarsaz et le Neyres. Les villages de plaines sont situés à une altitude qui va de 384 à 403 mètres d’altitude. Les Neyres se trouvent sur les hauteurs à 665 mètres. La pointe de Bellevue à 2'042 mètres est le point culminant de la commune.

Les surfaces dévolues à l’habitat et aux infrastructures représentent un peu plus de 19% du territoire à Monthey et 12.5% à Collombey-Muraz. Les forêts recouvrent plus de 40% du sol des deux communes. L’agriculture utilise près de 38% des terres de la commune de Collombey-Muraz, et un peu plus de 27% de celles de Monthey. Monthey compte cinq alpages, Collombey-Muraz en recense sept.



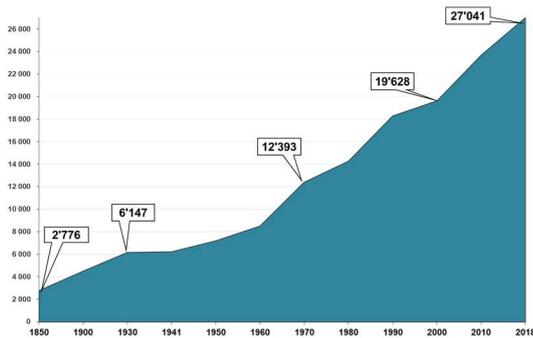
L’avis des citoyens – Les forces : Habiter un territoire qui va de la plaine à la montagne est une chance. Le calme, l’espace et la qualité de vie ont été relevés. Les citoyens sont attachés à leurs terres agricoles. Des terres sont encore disponibles à la fois pour l’habitat et les activités économiques.

4. Contexte socio-économique

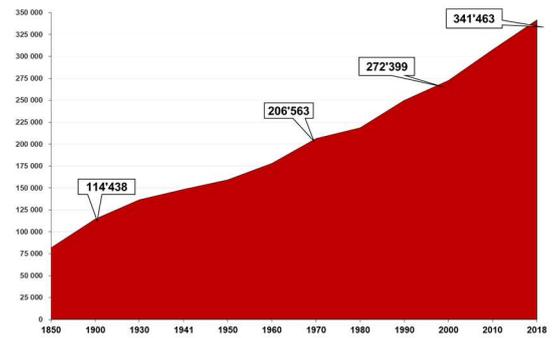
4.1. Population

Au 31 décembre 2018, la population cumulée des communes de Collombey-Muraz et de Monthey s'élève à 27'041 habitants. Seule la commune de Sion dénombre plus d'habitants (34'708) en Valais à la même date.

Les deux communes ont connu une croissance démographique continue et importante. Leur population a presque décuplé depuis 1850. En comparaison, durant la même période, le nombre d'habitants du canton a été multiplié par quatre.



Graphique 1: population cumulée Collombey-Muraz et Monthey de 1850 à 2018 - Source : OFS



Graphique 2 : population du Canton du Valais de 1850 à 2018 – Source : OFS

Monthey a connu une croissance continue importante dès 1850. Elle avait déjà triplé sa population en 1950. Une situation qui sera comparable pour Collombey-Muraz juste avant 1980. Pour cette commune, la croissance s'intensifiera fortement dès cette période. En 2018, Collombey-Muraz compte 9'256 habitants, elle en comptait 2'982 en 1980. En 2018, Monthey enregistre 17'785 habitants.



L'avis des citoyens – Les forces : La croissance de la population est envisagée comme un vecteur de dynamisme.
L'avis des citoyens – Les faiblesses : Il faut toutefois veiller à ce que les infrastructures puissent suivre le développement et éviter de devenir des cités dortoirs.

4.2. Structure de la population¹⁰

Les deux communes bénéficient d'une proportion de population de jeunes plus importante (15.8 % de moins de 14 ans) que celle qui prévaut au niveau suisse en 2017 (14.9%). De même la proportion des plus de 65 ans s'élève pour Monthey et Collombey-Muraz à 16.2%, alors qu'elle est de 18.1% en moyenne nationale.

Collombey-Muraz et Monthey sont constituées d'une population multiculturelle. La part des résidents permanents de nationalité étrangère est égale à près d'un tiers de la population à Monthey et d'un quart à Collombey-Muraz qui se trouve exactement dans la moyenne Suisse à cet égard.



L'avis des citoyens – Les forces : Il existe une longue tradition d'intégration qui est appréciée. Les communes sont ouvertes à la multiculturalité.

¹⁰ Données OFS – Structure de la population

4.3. Economie et emploi

Les communes de Collombey-Muraz et Monthey cumulent en 2017 14'189 emplois pour 11'567 équivalents plein temps répartis dans 1'835 établissements. **Les deux communes recensent 15 % des emplois disponibles en terres valaisannes, c'est 1% de plus que six ans auparavant.**

En 2017, la majorité des emplois sont dispensés par le secteur tertiaire à Collombey-Muraz; 419 établissements offrent 2'037 emplois dans ce secteur, soit 68% des emplois occupés sur le territoire communal. 832 emplois (28%) sont situés dans le secteur secondaire et 108 (4%) dans le secteur primaire.

A Monthey, la structure économique est comparable avec 71% des emplois occupés dans le secteur tertiaire et 29% dans le secteur secondaire. L'agriculture est assez peu présente avec 30 équivalents plein temps.

Tableau 1: nombre d'établissements, d'emplois et d'équivalents plein temps en 2017

2017	Monthey	%VS	Collombey-Muraz	% VS	Valais
Etablissements (nbre)	1254	2 %	581	1 %	79221
Emplois (nbre)	11212	12 %	2977	3 %	97469
Equivalents plein temps (nbre)	9205	11 %	2362	3 %	84728

Source : OFS

Tableau 2: nombre d'établissement et d'emplois en 2011

2011	Monthey	%VS	Collombey-Muraz	% VS	Valais
Etablissements (nbre)	1146	2 %	492	1 %	72790
Emplois (nbre)	10846	11 %	2850	3 %	94757

Source : OFS

4.4. Pendularité

La pendularité, telle qu'elle est calculée par l'OFS, prend en compte des données relevant des statistiques des entreprises, de la population et des données AVS. Elle recense toutes les personnes domiciliées et leur lieu de travail dès qu'elles sont soumises à l'AVS, soit pour une activité dépassant 2'300 francs par an. La dernière statistique disponible date de 2014. Elle permet de déterminer les grandes tendances.

A Monthey, plus de la moitié de la population active est occupée sur son lieu de domicile. 8% des Montheyens se déplacent à Collombey-Muraz et un quart des actifs occupent un emploi hors du Valais. Les actifs de Collombey-Muraz occupent majoritairement des emplois sur le territoire communal (27%) ou à Monthey (27%). Près d'un tiers des habitants se déplacent hors canton pour travailler.

Tableau 3: mouvements pendulaires selon le domicile des actifs

2014	Actifs selon le domicile			
	Monthey	%	Collombey-Muraz	%
Lieu de travail				
Monthey	4340	54 %	1079	27 %
Collombey-Muraz	649	8 %	1055	27 %
Autres communes VS	1099	14 %	548	14 %
Hors du Valais	1982	25 %	1259	32 %
Total des actifs	9205	100 %	3941	100 %

Source : OFS

La commune de Monthey compte un peu plus de 8000 actifs mais son tissu économique occupe 10'266 actifs. A Collombey-Muraz, près 3941 actifs sont recensés. La commune enregistre 2'767 actifs engagés sur son territoire. Les emplois disponibles sur place sont occupés majoritairement par les habitants des deux communes. Il y a un peu plus de mille Montheysans et 1000 Collombeyrouds qui se déplacent chaque jour dans la commune voisine pour occuper un emploi. Tant à Monthey qu'à Collombey-Muraz 13% des emplois sont occupés par des actifs qui sont domiciliés hors du Valais.

Tableau 4: mouvements pendulaires selon le lieu de travail des actifs

2014	Lieu de travail des actifs			
	Monthey	%	Collombey-Muraz	%
Domicile des actifs				
Monthey	4340	42 %	649	23 %
Collombey-Muraz	1079	11 %	1055	38 %
Autres communes VS	3507	34 %	715	26 %
Hors du Valais	1340	13 %	348	13 %
Total des actifs	10266	100 %	2767	100 %

Source : OFS



L'avis des citoyens – Les forces : La mobilité constitue un des enjeux les plus importants pour les citoyens. Le dynamisme économique, l'offre de nombreuses places de travail sur place et le savoir-faire reconnu notamment dans le domaine de la biotechnologie, sont relevés comme étant des éléments phares du territoire.

5. Etat des lieux – Fonctionnement actuel

Un état des lieux détaillé du fonctionnement des deux communes figure dans le rapport rédigé dans le cadre de la première étape de l'étude sur l'opportunité de fusion. Cette synthèse reprend quelques éléments-clés remis à jour pour faciliter la compréhension de la suite de la démarche décrite dans cette partie du processus.

5.1. Gouvernance

Collaborations intercommunales

Les deux communes sont déjà impliquées dans de nombreuses collaborations intercommunales qui les lient à la fois entre elles, mais aussi souvent de manière plus large au niveau du district, de la région ou encore avec des communes vaudoises limitrophes. Elles concernent les domaines de la sécurité, de la mobilité, de la santé, de l'intégration, de l'énergie, de l'approvisionnement en eau ou encore de l'aménagement du territoire.

Ces collaborations revêtent diverses formes : collaborateurs communs, mandats, conventions intercommunales ou intercantionales, associations de droit public.

Tableau 5: intercommunalités selon le domaine de collaboration

Domaine de collaboration	Intercommunalités
Chargé de sécurité	Collombey-Muraz et Monthey
Délégué à l'énergie	Collombey-Muraz et Monthey
EMS	Collombey-Muraz et Monthey
Routes et infrastructures	Collombey-Muraz et Monthey
Alimentation en eau	Collombey-Muraz et Monthey
Déchetteries	Collombey-Muraz et Monthey
Police et commission des constructions	Collombey-Muraz et Monthey
Feu - Gestion commune des moyens d'intervention	Collombey-Muraz et Monthey
APEA	District
Police intercommunale	District
Paroisse protestante	Région
Mobilité	Agglomération

Source : données communales

Organisation politique

A Monthey, l'exécutif est composé de 9 membres. Le président est employé à 90%, le vice-président à 35% et les conseillers communaux à 25%.

A Collombey-Muraz, l'exécutif compte 7 membres. le président est employé à 60% par la Municipalité. Le vice-président et les conseillers sont rétribués par un salaire annuel fixe auquel s'ajoutent des indemnités supplémentaires par séance de conseils ou de commissions.

Les deux Municipalités fonctionnent avec un Conseil général. Il compte 45 membres à Collombey-Muraz et 60 membres à Monthey.

Bourgeoisies

A Collombey-Muraz, le Conseil Bourgeoisial est séparé de la Commune. Il compte 5 membres. 550 bourgeois sont recensés.

A Monthey, il n'existe pas de Conseil Bourgeoisial séparé de la Municipalité, mais un comité de la Bourgeoisie qui compte un président qui est le même que pour la Municipalité, une secrétaire et cinq membres. La Bourgeoisie de Monthey compte 1'441 membres.

La Bourgeoisie de Collombey-Muraz est propriétaire de 7 alpages. Elle fait également partie du triage forestier du Haut-Lac qui est chargé de l'exploitation de ses forêts.

Le domaine bourgeoisial de Monthey est composé de plus de 5 millions de m² de pâturages, forêts et terres incultes, qui sont voués principalement à l'agriculture de montagne avec l'exploitation de cinq alpages. La gestion des forêts est confiée au triage forestier de Monthey qui dépend de la commune de Monthey.

Les Bourgeoisies ne sont pas concernées par le processus de fusion des Communes municipales, mais selon l'article 137 de la loi sur les Communes, les Bourgeois devront se prononcer sur la fusion des Bourgeoisies le même jour que les Municipalités.



L'avis des citoyens – Les forces : La proximité des élus est très appréciée par les citoyens tant à Monthey qu'à Collombey-Muraz.

5.2. Administration

Organisation

Les organigrammes des deux communes font état d'un fonctionnement différent. L'organisation choisie relève de choix de management mais a également été réfléchi et adaptée en fonction de la taille des communes.

A Monthey, un état-major a été constitué. Il comprend la Chancellerie qui est dirigée par le secrétaire communal, le service des finances et celui des ressources humaines qui possèdent chacun un-e chef-fe. Ces trois éléments sont en relation directe avec le président. Les huit conseillers sont chacun responsables d'un dicastère.

A Collombey-Muraz, la fonction de secrétaire communal revêt un rôle-clé. Il est à la fois le responsable opérationnel de la Municipalité et le lien entre les services et le politique. La commune fonctionne avec quatre services : administration et finances, technique, écoles et structures jeunesse.

Les six conseillers communaux se répartissent les tâches en fonction de découpages thématiques : jeunesse et formation, développement durable et mobilité, vie en commun, sécurité et voirie, aménagement du territoire et constructions et économie et infrastructures.

Personnel et statut du personnel

La Commune de Collombey-Muraz fonctionne avec 80 collaborateurs fixes, 15 stagiaires ou apprentis, et 30 collaborateurs auxiliaires, soit en tout 83 équivalent plein temps. La responsabilité du service du personnel est portée par le secrétaire municipal en collaboration avec le Conseil communal. La commune utilise une version simplifiée à 22 classes de l'échelle de salaires qui prévaut à l'Etat du Valais.

La commune de Monthey totalise 361 équivalents plein temps (ept), répartis sur 495 collaborateurs-trices. Cet effectif comprend le personnel du Home des Tilleurs et du service électrique de la Ville. Deux fonctions qui sont séparées de l'administration communale à Collombey-Muraz. La commune de Monthey a mis en place une échelle de salaires qui lui est propre. A Monthey, la Commune gère sa propre caisse de pension. Le personnel fixe y est affilié.



L'avis des citoyens – Les forces : Réactivité, proximité, disponibilité et facilité d'accès sont des qualités rattachées aux services offerts par la commune de Collombey-Muraz aux citoyens . A Monthey, les services communaux sont appréciés pour leur proximité, leur facilité d'accès et pour la qualité de l'écoute et des réponses données.

5.3. Finances

Dans le cadre de cette deuxième phase d'études, l'analyse des finances communales a fait l'objet d'un rapport détaillé séparé réalisé en collaboration avec la fiduciaire FIDAG. Dans cette partie, ce rapport reprend une synthèse de l'état des lieux effectué à cet effet.

Analyse de quelques chiffres clés

Tableau 6: Principaux chiffres clés au 31 décembre 2018 (avec comparatif 2012)

	Monthey			Collombey-Muraz		Total		
	2012	2018	2018 (hors EMS/electr.)	2012	2018	2012	2018	2018 (hors EMS/electr.)
Marge d'autofinancement / Revenus de fonctionnement (MA / RF)	13.0 %	15.4 %	19.2 %	14.0 %	18.5 %	13.3 %	16.1 %	19.0 %
Marge d'autofinancement / Endettement net (MA / EN)	36.7 %	60.2 %	58.4 %	24.8 %	40.3 %	33.1 %	53.3 %	52.1 %
Marge d'autofinancement 2012-2018 / Dépenses d'investis. nettes 2012-2018 (MA / DIN)	94.3 %			70.0 %		86.9 %		
Endettement net par habitant (EN / HAB.)	2 116	1 658	1 658	2 039	1 734	2 055	1 655	1 655

Source : comptes communaux

Les chiffres clés peuvent être interprétés d'après les normes que l'on trouve en annexe. Une synthèse de cette interprétation est donnée ci-dessous.

Marge d'autofinancement / Revenus de fonctionnement (MA/RF)

Ce ratio équivaut à la capacité d'autofinancement qui peut être dégagée des revenus de fonctionnement .

En 2018, les deux communes présentent une bonne capacité d'autofinancement selon les critères de l'Etat du Valais. (entre 15% et 20%). A noter que la moyenne valaisanne 2012-2018 s'élève à 19.67%.

Marge d'autofinancement / Endettement net (MA/EN)

Ce ratio équivaut à la capacité de financement de l'endettement. Il indique le rapport entre les disponibilités annuelles propres et l'endettement net à la fin de l'exercice.

L'examen de ce critère central d'analyse montre une amélioration de la situation pour les deux communes entre 2012 et 2018. Au 31 décembre 2018, la commune de Monthey présente un endettement faible (>50%) et la commune de Collombey-Muraz un endettement moyen (entre 15% et 50%) selon les critères de l'Etat du Valais. De manière consolidée, l'endettement est considéré comme faible.

Marge d'autofinancement / Dépenses d'investissement nettes (MA/DIN)

Ce ratio équivaut au degré d'autofinancement. Celui-ci doit être examiné sur une période de plusieurs années, en faisant la somme des marges et la somme des dépenses des investissements.

S'il dépasse 100 %, la commune a pu entièrement autofinancer ses investissements et, par conséquent, diminuer ses dettes. Dans le cas contraire, la commune s'est endettée. Il faut remarquer que, sur une longue période (10 ans), ce rapport ne devrait pas descendre en dessous de 80 % à 90 %.

Sur la période 2012-2018, la commune de Monthey présente un bon degré d'autofinancement (entre 80% et 100%). Le degré d'autofinancement est légèrement moins important pour la Commune de Collombey-Muraz sur cette même période. Selon les critères de l'Etat du Valais, cette dernière présente un degré d'autofinancement satisfaisant (à court terme) (entre 60% et 80%). Cependant pour les années 2017 et 2018, la commune de Collombey-Muraz présente un degré d'autofinancement jugé comme « très bien » selon les critères de l'Etat du Valais.

Endettement net par habitant (EN/HAB)

Les deux communes présentent un endettement net par habitant inférieur à CHF 3'000. L'endettement net par habitant est ainsi considéré comme faible selon les critères de l'Etat du Valais.

Le tableau suivant présente, à titre d'information, la part des deux communes pour un certain nombre de données financières, permettant une comparaison avec la part de population.

Tableau 7: Comparaison de quelques valeurs clés par commune et part dans le total en 2018

2018		Monthey	Collombey-Muraz	Total
Revenus de fonctionnement	CHF	113 931 023	34 058 324	147 989 347
	%	77.0 %	23.0 %	100.0 %
Charges de fonctionnement	CHF	96 401 265	27 756 191	124 157 456
	%	77.6 %	22.4 %	100.0 %
Marge d'Autofinancement	CHF	17 529 757	6 302 133	23 831 891
	%	73.6 %	26.4 %	100.0 %
Endettement net	CHF	29 116 202	15 636 372	44 752 574
	%	65.1 %	34.9 %	100.0 %
Population	Hab.	17 785	9 256	27 041
	%	65.8 %	34.2 %	100.0 %

Source : données communales

5.4. Formation – Santé - Social

Formation

Les deux communes ont fait le choix de garder des centres scolaires décentralisés proches des quartiers et des villages pour les élèves du niveau 1H à 8H.

Près de 900 élèves suivent les cours de 1H à 8H à Collombey-Muraz. A Monthey, 1400 élèves fréquentent les centres scolaires du niveau 1H à 8H. Le cycle d'orientation de Monthey compte un peu plus de 520 élèves, celui de Collombey-Muraz plus de 320. A Collombey-Muraz, le cycle d'orientation offre une filière sports-études. Monthey propose également une formation de niveau tertiaire dans les écoles suivantes : Ecole de commerce et de culture générale – Ecole du vitrail – Ecole professionnelle intercantonale de la Chimie.

La direction des écoles de Collombey-Muraz comprend aussi bien les écoles primaires que le cycle d'orientation. A Monthey, il existe deux directions séparées pour les écoles primaires et le cycle d'orientation.

Structures d'accueil pour enfants

Les deux communes disposent de structures d'accueil pour enfants qui offrent des places en nurserie, en crèche et dans les unités d'accueil pour écoliers. A Monthey, les parents peuvent disposer de 85 places en nurserie et 141 en UAPE. A Collombey-Muraz, 102 places sont offertes en crèche. Depuis la dernière rentrée scolaire 2019/2020, la commune a réorganisé les UAPE en trois sites proches des écoles. Ces trois structures disposent en tout de 109 places : 44 au Corbier, 30 à Muraz-Plavaux et 35 à Muraz-Grange villageoise.

L'offre est complétée par des structures privées et des parents d'accueil.

Home et structures de santé

A Monthey, le Home des Tilleuls dispose de 130 lits long séjour et de 15 appartements protégés. Des travaux d'agrandissements sont prévus. Le personnel du home est géré par l'administration communale.

A Collombey-Muraz, le Home la Charmaie est géré par une société anonyme dont la commune de Collombey-Muraz est l'actionnaire unique depuis 2015. Il dispose de 62 lits en long séjour, 3 en court séjour et de 15 places en foyer de jour.

Les deux homes ne suffisent pas à répondre à toutes les demandes et le home de Monthey doit gérer une liste d'attente. L'agrandissement des Tilleuls permettra de pallier cette attente.

L'ensemble de l'aide sociale et des services d'aide aux personnes est organisé via les centres médicaux-sociaux de la Région de Monthey qui regroupent depuis l'an dernier les CMS de Monthey, de Vouvry et de St-Maurice. L'APEA est organisée à l'échelle du district. Les patients de la région sont orientés depuis l'an dernier vers l'Hôpital régional Riviera-Chablais situé à Rennaz.

Culture – Sports - Intégration

L'offre culturelle et sportive est un facteur important lié à la qualité de vie offerte aux citoyens. Les infrastructures sont nombreuses et diversifiées sur le territoire des deux communes. La commune de Monthey dispose de 56 institutions culturelles et de 15 institutions sportives. Celle de Collombey-Muraz en compte 8 pour la culture et 16 dédiées aux sports.

Une centaine d'associations sont répertoriées sur le territoire des deux communes. Elles sont appuyées financièrement par les municipalités. Le budget alloué à ces appuis se monte à près de 75'000 francs à Collombey-Muraz et à un peu moins de 290'000 francs à Monthey. La Commune de Monthey possède un service municipal dédié à la Culture, au Tourisme et aux Jumelages. Monthey, de par sa vocation industrielle, dispose d'un long savoir-faire en matière d'intégration. La structure Soluna, dédiée à la jeunesse et à l'intégration, prend part également à de nombreux projets culturels. La commune de Monthey emploie aussi une déléguée à l'intégration. Des collaborations existent entre les deux communes sur cette thématique.



L'avis des citoyens – Les forces : A Monthey, c'est la richesse des offres culturelles, le nombre des infrastructures sportives, la qualité des structures d'accueil pour enfants et des écoles qui sont appréciés par les citoyens. A Collombey-Muraz, les habitants apprécient leur bonne qualité de vie, les écoles de proximité et le fait qu'il y ait suffisamment de structures de garde pour enfants.

5.5. Territoire – Environnement

Aménagement du territoire

Les instruments d'aménagement du territoire ne sont pas encore adaptés à la nouvelle LAT. Des révisions sont en cours dans les deux communes. Les questions d'aménagement du territoire sont traitées à Monthey par le service de l'urbanisme, des bâtiments et des constructions. A Collombey-Muraz, c'est le service technique en collaboration avec l'exécutif qui est en charge de ces aspects.

Les deux Communes collaborent dans le domaine de la mobilité avec la gestion du Bus Agglo qui s'étend au-delà de Collombey-Muraz et Monthey ainsi qu'avec le Lunabus. Le réseau du bus d'agglomération jusqu'à Aigle et Ollon. De nombreux projets de mobilité sont en cours. Les questions liées à la mobilité sont en grande partie traitée par le projet d'agglomération.

Les deux communes sont labellisées Cité de l'Energie depuis 2010 pour Monthey et 2015 pour Collombey-Muraz.

Services techniques – Eau – Electricité - Voirie

A Collombey-Muraz, le service technique et des travaux publics emploie 16 équivalent plein temps. A Monthey, il existe trois services distincts pour les tâches liées aux services techniques et aux travaux publics : le service infrastructure et mobilité, celui de l’urbanisme, des bâtiments et des constructions et le service électrique. Ces trois services occupent 63 équivalent plein temps. La commune de Monthey dispose de son propre service électrique. La commune de Collombey-Muraz collabore pour ce service avec Romandie Energie.

Monthey a conclu des conventions avec les Communes de Bex, Massongex et Collombey-Muraz pour compléter son alimentation en eau. Le calcul de la consommation d’eau est réalisé via des compteurs. En moyenne, plus de 2 millions de litres d’eau sont consommés sur la commune de Monthey. Plus de 550'000 litres d’eau ont été utilisés à Collombey-Muraz. Le calcul de la consommation d’eau se fait avec l’aide de compteur individuel.

La commune de Monthey dispose d’un plan général des canalisations pour ce qui concerne l’évacuation des eaux usées. Un grand projet de step régionale, « FuturoStep » est actuellement à l’étude. Collombey-Muraz possède sa propre step pour le traitement des eaux usées. Un projet d’agrandissement est en cours de réalisation.

A Monthey, il existe un système mixte de ramassage des déchets assuré à la fois par des prestataires privés et par la Commune. La Municipalité met à disposition plusieurs points de recyclage des déchets et possède sa propre déchetterie. A Collombey-Muraz, c’est actuellement un prestataire privé qui prend en charge la collecte des déchets. La commune dispose d’une convention avec la SATOM pour l’utilisation de la déchetterie. Des points de recyclage des déchets sont disponibles.

Tableau 8: Mode de perception des taxes eau, épuration et ordures

	Monthey	Collombey-Muraz
Eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Taxe de raccordement : si nouvelle construction : 1.2 % de la valeur cadastrale ; si transformation : 1.2 % de l’investissement. • Consommation : CHF 0.65 / m³. • Location compteur : 3.25 % du prix d’achat au compteur. • Taxe d’abonnement : CHF 15 / trimestre, CHF 60 / an. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taxe de raccordement : 1.2 % de la valeur cadastrale. • Consommation : CHF 0.65 / m³. • Location compteur : 10 % de la valeur. • Taxe d’abonnement : CHF 99.60 / an.
Egouts - Epuration	<ul style="list-style-type: none"> • Taxe de raccordement : 1.1 % de la valeur cadastrale. • Contribution annuelle : CHF 76. • Taxe de quantité : CHF 1.35 / m³ d’eau consommée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taxe de raccordement : 1.2 % de la valeur cadastrale. • Contribution annuelle : CHF 104.40. • Taxe de quantité : CHF 1.10 / m³ d’eau consommée.
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Particuliers : taxe de base annuelle de CHF 120 HT, multipliée par un coefficient selon nombre de personnes par ménage. • Entreprises : taxe de base annuelle de CHF 130 HT, multipliée par un coefficient selon la catégorisation de l’entreprise. • Taxe variable : au sac. 	<ul style="list-style-type: none"> • Particuliers : taxe de base annuelle de CHF 10 à CHF 100, multipliée par un coefficient selon nombre de personnes par ménage. • Entreprises : taxe annuelle selon le volume des déchets, en fonction du nombre d’employés EPT. • Taxe variable : au sac.

Source : données communales

Tableau 9: Estimation des taxes payées par les domiciliés

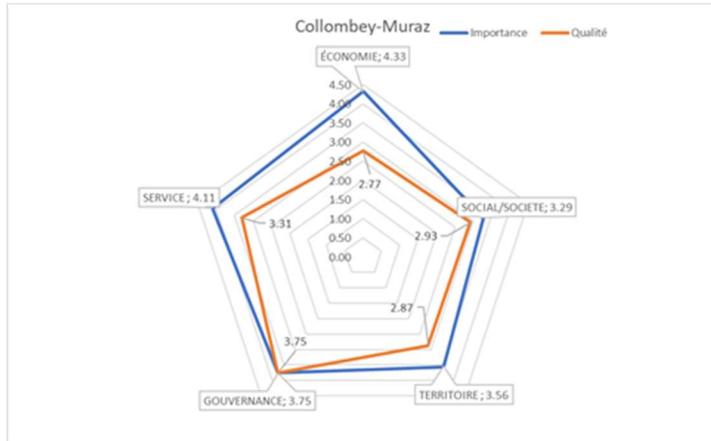
Communes	Taxes 2018	Couple avec 2 enfants propriétaire d'un logement de 120 m2
Monthey	Eau potable	CHF 60 + consommation CHF 0.65/m3 + location compteur 3.25% du prix d'achat
	Egoûts	CHF 88 + CHF 1.20/m3
	Déchets	CHF 280
	Total	CHF 428 + consommation au m3
Collombey-Muraz	Eau potable	CHF 99.60 + consommation CHF 0.65/m3 + location compteur 10% de la valeur
	Egoûts	CHF 104.40 + CHF 1.10/m3
	Déchets	126.00
	Total	CHF 330 + consommation au m3

Source : données communales

6. Diagnostic première phase

En automne 2018, lors de la première phase de l'étude portant sur l'opportunité de fusion, les membres du Comité de pilotage avaient participé à une analyse multicritères qui avait notamment permis de mettre l'accent sur l'importance qu'ils accordaient aux différentes thématiques afférentes aux affaires communales. Ils avaient ensuite jugé de la qualité de développement actuelle pour chacun des domaines d'activités.

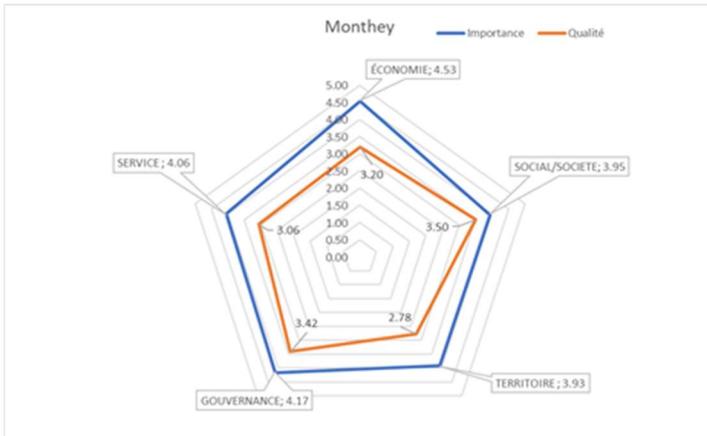
Cette analyse visait à déterminer les thématiques de développement prioritaires et l'écart qui restait à combler pour atteindre les objectifs qualitatifs espérés par les membres du groupe de pilotage.



En ce qui concerne l'importance des thématiques, les similitudes et la tendance sont assez comparables à Monthey et Collombey-Muraz. De manière générale, tous les thèmes sont jugés importants ou relativement importants.

Le développement de l'économie est jugé comme le plus important dans les deux communes alors que la gouvernance intervient en deuxième position à Monthey et en troisième place à Collombey-Muraz. Pour les services à la population, il s'agit de la deuxième thématique la plus importante à Collombey-Muraz et la troisième à Monthey.

Graphique 3 : Collombey-Muraz : importance et qualité des thématiques - Source : rapport SEREC sur l'opportunité de fusion



Un jugement qualitatif a ensuite été attribué. Il portait sur le traitement actuel des différents thèmes. Les deux communes sont assez satisfaites du fonctionnement de leur gouvernance, une thématique qui obtient le meilleur résultat à Collombey-Muraz et le deuxième à Monthey. Pour Monthey, la qualité des services offerts dans le domaine « Social, société » qui prennent en compte la formation, la culture, la santé arrive en première position. Elle est jugée un peu en deçà à Collombey-Muraz.

Graphique 4 : Monthey : importance et qualité des thématiques - Source : rapport SEREC sur l'opportunité de fusion

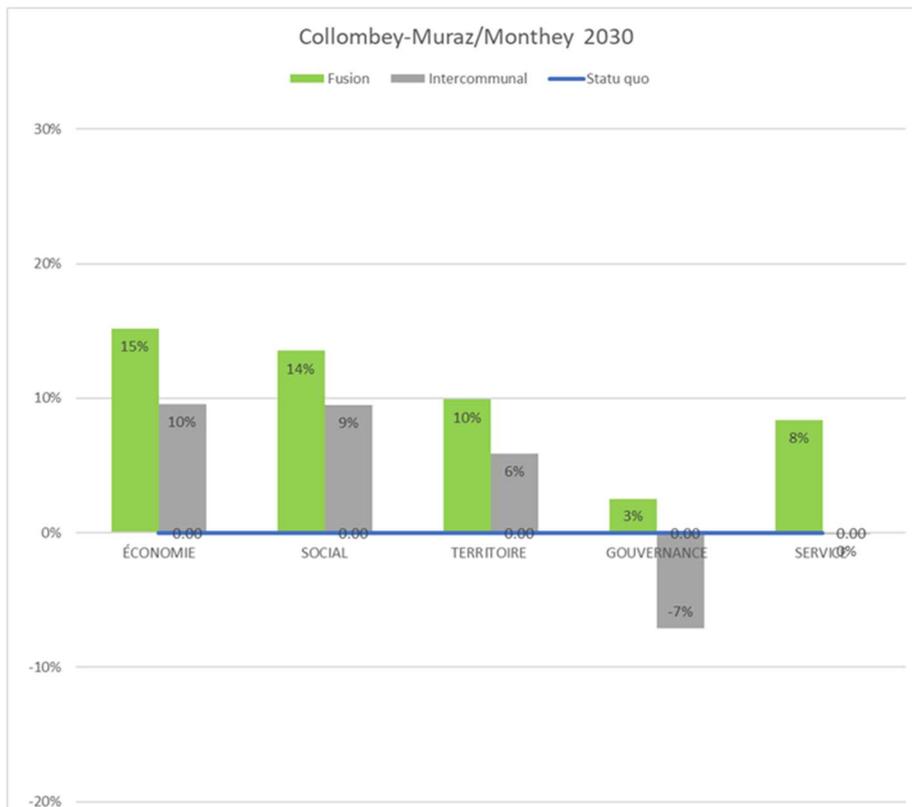
Pour les deux communes, il existe un écart plus significatif entre l'importance accordée et la qualité actuelle pour les sous-thèmes suivants :

Thématiques	Sous-thèmes
Economie	Industrie, services, coût de la vie Innovation, compétences professionnelles
Territoire et environnement	Aménagement du territoire, mobilité
Services à la population	Impôts, digitalisation

Source : rapport SEREC sur l'opportunité de fusion

Les membres du comité de pilotage ont ensuite été appelés à se projeter dans le futur. Ils ont évalué pour chacun des thèmes de développement ce que pourrait amener, à l'horizon 2030, une fusion, plus d'intercommunalité ou une solution de statu quo. Ils ont jugé que la solution la plus prometteuse pour le développement économique, social, du territoire, de la gouvernance et des services serait apportée par une fusion des communes.

Cette première analyse a été prise en compte par la suite pour la définition des défis à relever pour la future commune fusionnée.



Graphique 5: Collombey- Muraz - Monthey : importance et qualité des thématiques
 Source : rapport SEREC sur l'opportunité de fusion

7. La fusion : un enjeu stratégique de développement construit sur des bases saines

Les différents éléments de développement inhérents à la vie des communes : économie, social, gouvernance, territoire, services - ont été jugés de manière globalement positive aussi bien par les membres du comité de pilotage que par les citoyens qui ont pris part aux ateliers de travail mis en place dans le cadre du projet de fusion.

Les deux communes connaissent un développement démographique et économique soutenu. La population cumulée de Collombey-Muraz et de Monthey représente 8% de celle du Valais. 15% des emplois occupés en Valais le sont sur le territoire des deux communes. Les collaborations intercommunales, intercantionales et internationales avec le Chablais français voisin sont déjà bien instituées.

Les communes de Collombey-Muraz et de Monthey bénéficient d'une bonne situation financière. Les critères attribués par le service cantonal des finances communales sont tous favorables en ce qui concerne le degré et la capacité d'autofinancement ainsi que celui inhérent à l'endettement net.

Une fusion ne saurait être forcée par un environnement difficile. Bien au contraire, elle est ici envisagée par les autorités des deux communes comme un élément de stratégie afin de renforcer encore le poids des deux communes. Selon le diagnostic établi, une fusion pourrait amener une plus-value plus intéressante qu'une collaboration encore renforcée ou que le statu quo.

Ces premiers éléments mis en évidence ont permis de poursuivre le processus. Ils ont servi de base pour la mise en relief des défis futurs qui attendent les deux communes, la formulation d'une vision unifiée ou encore l'élaboration des premières pistes de recommandations pour le fonctionnement d'une commune fusionnée.

Partie 2

8. Les défis et la vision d'avenir

L'expression d'une vision stratégique permet de donner une première image de la direction qu'une collectivité souhaite prendre pour son développement. Elle donne une vision globale de là où elle souhaite se trouver dans un horizon à moyen terme situé entre 10 et 15 ans. Elle permet, dans un premier temps, d'aborder les défis à relever. Dans un deuxième temps, elle se concentre sur les moyens pour y répondre.

Elle prend en compte la situation actuelle qui figure le point de départ de la réflexion et les facteurs de changements sociétaux, économiques, environnementaux qui influent sur l'évolution de la communauté. A terme, elle permet de fixer des objectifs de développement.

Le Comité de pilotage du projet de fusion des communes de Collombey-Muraz et de Monthey s'est penché sur ces éléments lors d'un atelier qui s'est tenu en septembre 2019 au Crochetan.

Les groupes de travail constitués pour cette phase du projet ont également apporté leur contribution à la vision de développement souhaitée pour une future commune regroupant Collombey-Muraz et Monthey lors des ateliers qui se sont tenus à l'automne 2019.

8.1. Les défis à relever

Economie

- se positionner comme un pôle économique majeur dans le domaine des services et de l'industrie
- favoriser le maintien et la création des emplois.

Territoire

- gérer de façon efficace la mobilité à la fois privée et publique
- gérer le territoire dans sa globalité en cohérence avec les besoins et les possibilités.

Société

- créer une identité commune partagée à laquelle chaque habitant puisse se rattacher.
- maintenir des prestations optimales pour accroître la qualité de vie dans la cité.

Gouvernance

- assurer une juste représentation au sein des instances dirigeantes.
- rendre le processus décisionnel plus efficace.



L'avis des citoyens – Les défis de la future commune fusionnée :

Induire un développement industriel harmonieux incluant les aspects de mobilité.

Valoriser les compétences liées aux sites industriels.

Développer une agriculture de proximité.

Soutenir le développement de petits commerces dans les centres.

Valoriser les attraits touristiques et de loisirs.

8.2. La vision

La mise en relief de l'état des lieux, les éléments du diagnostic portant sur l'importance/la qualité de développement des différents domaines ainsi que l'identification des défis à relever, l'expérience et la connaissance du terrain des membres du Comité de pilotage, les ont guidés pour élaborer les grandes lignes de la vision idéale de ce que pourrait être la future commune de Collombey-Muraz et de Monthey.

Economie	<ul style="list-style-type: none"> • Se positionner clairement en termes de marketing territorial. • Devenir un pôle de référence dans le domaine de l'énergie, de l'écologie industrielle et des biotechnologies. • Être reconnue comme une commune innovante.
Territoire / Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une urbanisation intégrée harmonieuse ; les zones de rencontres et les espaces verts seront favorisés. • Améliorer le modèle de mobilité
Cadre de vie / Société	<ul style="list-style-type: none"> • Faire de la qualité de vie une priorité • Se fédérer autour de valeurs communes et d'espaces de vie partagés • Offrir des infrastructures de loisirs, sportives et culturelles de qualité qui favorisent l'intégration et le développement de la nouvelle entité. • Se positionner comme une commune attractive touristiquement
Gouvernance / Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Être le leader du développement régional chablaisien • Promouvoir le dynamisme et l'efficacité au sein de la Commune • Garder des finances saines pour être capable d'investir dans le futur • Prendre à cœur les préoccupations de la population et des collaborateurs de notre Commune.

Les lignes directrices contenues dans cette vision ont ensuite été affinées en déclinant pour chaque domaine des objectifs de développement. Elles sont reprises ci-dessous pour chaque domaine d'activités :

8.2.1. Economie

Commune avec un positionnement clair (marketing territorial)

- être un pôle de qualité de vie pour entreprises/citoyens; soigner notre image,
- donner envie aux gens de venir chez nous (entreprises/touristes).
- garder en main notre destin.

Devenir un pôle de référence dans le domaine de l'énergie, de l'écologie industrielle et des biotechnologies

- écologie industrielle : le potentiel est exceptionnel dans ce domaine,
- énergie : valoriser le potentiel de développement ; être un pôle de référence,
- formation : nous affirmer comme un pôle de recherche et développement,
- biotech : développement Bioark,
- école professionnelle intercantonale de chimie,
- développement de filière du second degré (HES/EPF)

Commune innovante

- être un moteur du développement économique,
- maintenir le ratio entre le nombre d’habitants et le nombre d’emplois.

Commune attractive pour les loisirs

- valoriser l’espace naturel de proximité ; développer le coteau (tourisme, parc naturel périurbain),
- changer l’image de la région : mise en lien entre la culture (plaine) le tourisme/ et les loisirs (montagne),
- devenir un acteur important dans le domaine du tourisme et des loisirs,
- mise en lien et coordination du tourisme ; leadership dans le domaine au niveau régional ; « tout ce qui se fait dans la région passera par la nouvelle commune » (événements),
- développer une agriculture de proximité ; valoriser la complémentarité entre l’agriculture locale et le centre urbain.

8.2.2. Territoire et environnement

Harmonie / Urbanisation intégrée

- une commune qui se développe harmonieusement, qui vise une meilleure qualité de vie et une valorisation des richesses des différents paysages ruraux et urbains (cohérence de développement),
- une commune avec une urbanisation intégrée et une excellente qualité de vie (urbanisation intégrée : qualité du bâti, bien être, qualité de vie),
- mettre l’accent sur la qualité du bâti, développer un concept urbain autour du bien-être de la population dont la mobilité douce est une composante (urbanisation qualitative),
- cohérence de développement / zones cohérentes, il faut définir les spécificités et les fonctions des différentes zones pour les organiser de manière cohérente.

Une commune mobile et exemplaire pour la plaine

- Une commune où la mobilité douce et les transports publics sont réellement valorisés et mis en œuvre :
 - concept global de mobilité douce : donner une image différente
 - réguler le trafic au sein de la nouvelle commune
 - organisation territoriale des transports publics en favorisant la mobilité douce.
- rôle de précurseur : la région pourrait avoir un rôle de leader en matière de mobilité pour le reste de la plaine.
- nécessité de créer un seul territoire cohérent, notamment au niveau de la mobilité. La fusion pourrait permettre de créer ce territoire cohérent.



L’avis des citoyens – les solutions pour réussir la fusion : Améliorer les aspects liés à la mobilité : fluidité du trafic, transports publics, mobilité douce.
 Trouver des solutions pour unifier le réseau d’approvisionnement en énergie.

8.2.3. Gouvernance

Un pôle Chablais

- pôle incontournable de la région, interface entre le canton du Valais, le canton de Vaud et la France.
- plus fort ensemble dans le cadre la région/poids géopolitique - garder les services actuels – attirer des services publics pôle rassurant

Importance du cadre de vie et de son périmètre

- on constate que la population n’accorde plus vraiment d’importance aux échelons Confédération/cantons/communes. Les citoyens s’orientent plus vers une identité régionale ; cela implique que l’on donne plus d’importance aux agglomérations et aux pôles d’attraction qu’aux échelles territoriales officielles ; cohérence.

Commune dynamique et efficace

- décisions prises beaucoup plus rapidement si nous sommes ensemble; on doit pouvoir avancer rapidement et anticiper le changement.
- processus liés aux collaborations intercommunales gourmands en temps - limite de la collaboration intercommunale qui prend du temps et coûte cher.



L'avis des citoyens : les solutions pour réussir la fusion :

Rester forts – Garder l'attrait de la nouvelle commune pour tous en maintenant ou développant les offres de culture, sport et de formation.

Encourager l'engagement de la population.

Développer des outils de participation citoyenne.

Assurer une bonne gestion de la communication avec les citoyens.

Veiller à prendre aussi bien en compte les intérêts de la population rurale qu'urbaine.

Gérer la communication avec les citoyens.

8.2.4. Social – Société

Une commune où les valeurs communes et les espaces de vie sont valorisés

- cohérence territoriale des villages qui participera à l'amélioration des aspects sociaux.
- créer des liens/espaces de vie/appropriation du territoire ; on peut parler d'intégration de la population à son territoire, mais aussi d'intégration des générations et des populations étrangères ; les gens ont besoin de se rencontrer.
- intégration et appropriation du territoire par les habitants.

Une commune avec des services sportifs et culturels exemplaires et qui favorise l'intégration

- zones sportives intégrées (donner envie / + services); cette intégration peut passer par le sport et les loisirs
- affirmation du rôle de la culture et du sport : aussi le revendiquer au niveau de la communication – dans une vision idéale sur 10 ans, faire le lien avec la qualité de vie (l'urbanisme) ; augmenter l'attractivité culturelle implique aussi de la transversalité (culture et territoire, etc ...)



L'avis des citoyens – Les solutions pour réussir la fusion : Développer un sentiment d'appartenance à la nouvelle commune tout en gardant les identités de chacun.

Ouvrir un réseau santé à l'échelle de la commune.

Elargir l'offre de formation en obtenant l'établissement d'une école de degré supérieur dans la future commune.

8.2.5. Finances et Services à la population

Une commune saine et capable d'investir dans le futur

- augmenter la capacité d'investissement pour répondre aux ambitions de la future commune.

Une commune qui prend à cœur les préoccupations de la population et des collaborateurs

- répondre aux besoins de la population : aussi un lien avec la proximité et le professionnalisme : on doit répondre aux besoins de la population et on doit être évolutif (flexibilité).
- une administration fit, flexible ; l'administration ne doit pas être lourde, elle doit être légère et efficace (smart et fit).
- smart : faire le lien avec la mobilité, potentiel important : digitalisation et communication qui sont très importantes dans le service à la population.



L'avis des citoyens – Les solutions pour réussir la fusion : Veiller au maintien de structures décentralisées en gardant le citoyen au cœur de toutes les démarches qui seront mises en œuvre.

Développer les services en mettant l'accent sur la digitalisation des administrations.

9. Objectifs, principes et recommandations pour le fonctionnement d'une commune fusionnée

Cinq groupes de travail techniques ont été mis en place dans le cadre de ce processus. Sur la base des éléments contenus dans les défis, la vision et le déroulement des premiers objectifs définis par le Copil, ils ont apporté leur expertise liée à la connaissance du fonctionnement actuel des deux communes pour dessiner les premiers contours du fonctionnement de ce que pourrait être la future commune de Collombey-Muraz et de Monthey. Si les deux communes décident de poursuivre leur marche vers la fusion ces éléments devront encore être affinés et approfondis.

Après une séance commune qui s'est tenue le 8 octobre à Collombey-Muraz, chaque groupe s'est réuni à deux ou trois reprises pour élaborer les premiers principes de fonctionnement de l'éventuelle future commune fusionnée. Un compte-rendu des ateliers participatifs a été effectué dès la première réunion des groupes de travail afin qu'ils puissent tenir compte de l'avis des citoyens dans les réflexions qui ont été menées.

Les axes développés par les cinq groupes de travail et les objectifs généraux par thématique :

Territoire / Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver des espaces non bâtis • Renforcer le réseau écologique le long du Rhône • Valoriser et accroître les éléments naturels pour la biodiversité • Valoriser l'écologie industrielle • Devenir un pôle de référence pour les énergies renouvelables • Développer / Mettre en valeur le potentiel de l'industrie dans le domaine du développement durable • Une commune qui est active dans la promotion d'une urbanisation différenciée • Une commune où la mobilité douce et les transports publics sont réellement valorisés et mis en œuvre. • Donner une cohérence de développement (territoire – mobilité)
Gouvernance / Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un pôle chablaisien fort • Assurer une juste représentation au sein des instances dirigeantes en assurant l'efficacité • Promouvoir une identité commune.
Formation / Santé - Social	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler par pôles avec la proximité des écoles et des structures de loisirs et de maisons intergénérationnelles. • Favoriser les synergies entre les acteurs de la santé en maintenant les structures existantes (homes – CMS – Hôpitaux) • Maintenir la qualité et le niveau des prestations actuelles offertes aux citoyens.
Administration	<ul style="list-style-type: none"> • La structure de l'administration communale est légère, flexible et efficace (fit) • L'organisation de l'administration répond avant tout aux besoins des citoyens • L'administration communale est une structure moderne et avant-gardiste.
Finances	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la capacité d'investissement pour répondre aux ambitions de la future commune

9.1. Territoire et environnement

Le groupe territoire et environnement comprenait les membres suivants : Abel Udressy, Emilie Chaperon, Samuel Claret, Patrick Fellay. Il s'est réuni à trois reprises.

Le groupe de travail a repris et développé les objectifs suivants :

Territoire / Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver des espaces non bâtis • Renforcer le réseau écologique le long du Rhône • Valoriser et accroître les éléments naturels pour la biodiversité • Valoriser l'écologie industrielle • Devenir un pôle de référence pour les énergies renouvelables • Développer / Mettre en valeur le potentiel de l'industrie dans le domaine du développement durable • Une commune qui est active dans la promotion d'une urbanisation différenciée • Une commune où la mobilité douce et les transports publics sont réellement valorisés et mis en œuvre. • Donner une cohérence de développement (territoire – mobilité)
---------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour atteindre ces objectifs, le groupe de travail a élaboré les recommandations qui suivent :

TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT - Principes et recommandations

Développement territorial

Etablir une planification proactive et stratégique pour le développement territorial.

Le plan de zones et les règlements de constructions des anciennes municipalités resteront en vigueur jusqu'à ce que ces deux éléments soient harmonisés mais au maximum après deux périodes législatives.

L'intercommunalité sera déjà prise en compte dans le cadre de l'élaboration des nouveaux règlements respectifs pour 2023. Les ajustements seront réalisés lors de la fusion.

Mobilité

Favoriser le développement multimodal et promouvoir les alternatives au trafic individuel motorisé.

Mise en œuvre du schéma directeur de l'agglomération.

Il n'y a pas de changement en cas de fusion de municipalités.

Edilité, bâtiments communaux, patrimoine foncier

Réaliser et suivre les bâtiments depuis leur conception jusqu'à leur exploitation.

Une planification globale sera mise en place pour les bâtiments communaux.

Elle prendra en compte aussi bien les éléments de constructions que ceux liés à la gestion. L'entretien fera l'objet d'un examen particulier. La fonction des bâtiments sera prise en compte pour décider si les tâches de conciergerie doivent être effectuées à l'interne ou externalisées. Des solutions mixtes pourront être envisagées.

Mettre en place une politique de valorisation du patrimoine foncier de la commune.

Paroisses / Eglises

Harmonisation des conventions avec les paroisses (fonctionnement, entretien du bâti, etc ..) , si possible au plus tard à la fin de la première législature de la nouvelle commune.

Organisation des services techniques et des travaux publics

Les futurs services techniques et de travaux publics travailleront de manière transversale et à proximité les uns des autres.

Les services techniques et les responsables des travaux publics devraient être localisés dans un même lieu dans le but d'optimiser les ressources techniques disponibles et pour promouvoir les échanges interservices.

L'organisation des services techniques et des travaux publics sera basée sur celle qui prévaut actuellement à Monthey.

Une réflexion plus approfondie devra encore être menée en fonction d'autres éléments qui influenceront la mise en place de l'organigramme général de la commune.

Energie

Par mesure d'équité, un seul règlement, un seul tarif et des solutions uniformes seront proposées aux citoyens de la Commune.

Distribution : pour autant que les conventions/contrats le permettent, il faudra étudier les variantes possibles. Idéalement, il ne devrait y avoir qu'un seul distributeur sur une future commune fusionnée.

Il convient de préciser si le réseau d'électricité de la commune de Collombey-Muraz pourra être acheté selon les règles relatives aux marchés publics.

Production : les municipalités de Collombey-Muraz et de Monthey sont les propriétaires de centrales solaires. Il est nécessaire de définir l'uniformité de fonctionnement de la gestion/maintenance de ces infrastructures. Une solution d'externalisation ou une solution mixte public-privé peut être envisagée.

Des compétences liées au développement durable devraient être mises en place à l'interne de la commune (orientation énergétique – vision énergie, transition)

Eaux

Afin de préserver les ressources de manière optimale, il faudra envisager la connexion des réseaux entre Collombey-Muraz et Monthey, mais également au niveau régional.

Gestion des déchets

La nouvelle commune devrait améliorer la qualité du recyclage et optimiser la logistique sur tout le territoire.

Espaces publics, places de jeux, terrains de sports, espaces verts

Une équité et une qualité des services sur tout le territoire seront recherchées dans le domaine des infrastructures et des espaces publics. Pour ce faire, il faudra notamment clarifier la politique immobilière en définissant qui est propriétaire des espaces mis à la disposition du public et qui est responsable de l'exploitation des infrastructures.

Clarifier et définir une politique immobilière dans ce secteur. Définir qui est propriétaire des terrains et qui en est responsable pour l'exploitation des infrastructures.

Valoriser et développer les espaces verts et la production florale en partageant plus largement ce savoir-faire en se basant sur les pratiques actuelles de Monthey.

Règlements communaux

L'harmonisation des règlements se fera aussi rapidement que possible, mais au plus tard pour la fin de la deuxième législature de la nouvelle commune.

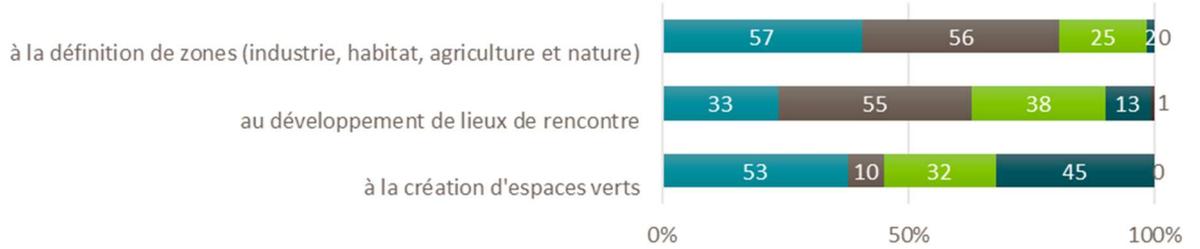


L'avis des citoyens – Les opportunités liées à la fusion : Réserver les zones agricoles et industrielles dans le développement futur. Promouvoir une réflexion globale sur la mobilité et l'aménagement du territoire avec une meilleure répartition des zones. Optimiser les ressources par une exploitation commune de l'eau.



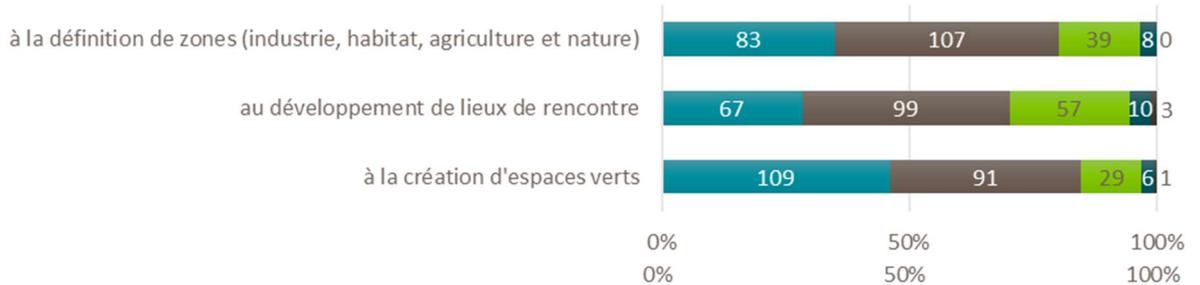
Résultat du sondage: A la question « *Quelle importance donnez-vous à...* » les répondants des deux communes ont donné les avis suivants :

Collombey-Muraz



■ Extrêmement important ■ Très important ■ Relativement important ■ Peu important ■ Pas du tout important

Monthey



■ Extrêmement important ■ Très important ■ Relativement important ■ Peu important ■ Pas du tout important

Collombey-Muraz



■ Extrêmement important ■ Très important ■ Relativement important ■ Peu important ■ Pas du tout important

Monthey



■ Extrêmement important ■ Très important ■ Relativement important ■ Peu important ■ Pas du tout important

9.2. Gouvernance

Le groupe de travail comprenait les membres suivants : Yannick Buttet, Stéphane Coppey, Olivier Turin, Vincent Donnet, Eric Borgeaud. Guy Sneiders. Il s'est réuni deux fois.

Objectifs prioritaires :

Gouvernance / Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un pôle chablaisien fort • Assurer une juste représentation au sein des instances dirigeantes en assurant l'efficacité • Promouvoir une identité commune.
-----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour atteindre ces objectifs, le groupe de travail a élaboré les recommandations qui suivent :

GOVERNANCE - Principes et recommandations

Conseil municipal

Le Conseil municipal comptera entre 7 et 9 membres

La question du nombre de conseillers a été posée aux citoyens lors du sondage public (voir également page 36) . Il ressort qu'un Conseil composé de 7 conseillers permettrait un gain en efficacité/au niveau de l'organisation. Un Conseil de 9 membres pourrait assurer une meilleure représentativité/écoute de la population. Le nombre de conseillers aura une implication directe sur l'organigramme de la nouvelle commune.

Le président de commune sera occupé à plein temps ou à 90%, les conseillers resteront des miliciens (- de 60%).

Le taux d'occupation des conseillers dépendra de leur nombre. Le poste de président sera occupé au minimum à 90% quel que soit le nombre de conseillers.

Conseil général

Le Conseil général sera composé de 45 à 60 membres

La question du nombre idéal de conseillers généraux a été posée lors du sondage public.

Le nombre de commissions législatives se limitera au minimum légal.

Pour le reste s'ajouteront les commissions que le Conseil général jugera utile. Commissions ad hoc possibles pour un temps limité. Actuellement à Monthey : gestion –édilité et urbanisme - agglomération – Collombey-Muraz : gestion – urbanisme et agglomération.

Le nombre de commissions communales permanentes sera réduit au minimum légal.

Des commissions ad hoc seront mises en place en fonction des projets spécifiques et des besoins.

Commissions légalement obligatoires et nécessaires (principe) en simplifiant l'organisation actuelle. Remarque : l'organisation n'est pas immuable, il y a toujours la possibilité d'intervenir par le biais du législatif. Les commissions qui sont indispensables : scolaire, apprentissage, feu.

Processus participatif

La nouvelle commune soutiendra les processus de participation citoyenne dans les quartiers et dans les villages.

Nom de la commune

Une procédure spécifique sera définie pour le choix du nom de la nouvelle commune (intégration population, exécutifs communaux, Copil).

Premières réflexions : Il n'y aura pas de nouveaux noms sans référence à l'histoire ou au territoire. Il faut laisser les citoyens faire des propositions ouvertes lors du sondage.

Premières idées :

- Monthey
- Châtellenie de Monthey

- Grandmonthey
- Monthey le Grand

Armoiries

Plusieurs propositions seront faites pour les armoiries de la nouvelle commune.

Un mandat sera donné à un héraldiste dans ce sens. Plusieurs propositions seront demandées. Nouvelles armoiries ou mélange des deux actuelles.

Bourgeoisies

Les Bourgeoisies resteront indépendantes sauf vote contraire

Elles sont garantes de l'identité – Une information sera donnée aux Assemblées bourgeoises qui devront se prononcer au plus tard lors du vote de fusion. Création d'une nouvelle entité à Monthey.

Forêts

La nouvelle commune rejoindra le triage forestier du Haut-Lac.

Sécurité

La nouvelle commune bénéficiera d'un concept de sécurité qui sera déjà opérationnel.

La police est déjà intercommunale. L'état major de conduite est commun. Les corps de pompiers seront situés dans le même bâtiment dès le 1er janvier 2021.



L'avis des citoyens – Les opportunités liées à la fusion : Mettre en place des processus de décisions simples et rapides. Trouver le moyen de lier les mentalités villes-villages tout en gardant les spécificités de chacun. Accroître la communication pour garder un lien avec les autorités.

Résultat du sondage: A la question « **Etes-vous favorable à la poursuite de la réflexion sur le processus de fusion, si oui, pourquoi ?** », les répondants ont exprimé ces choix :

Pour les 224 participants de Collombey-Muraz, « **la nouvelle entité constituerait un pôle régional fort** » arrive en 2^e choix (sur 8 raisons proposées) avec un total de 161 personnes sondées ayant sélectionné cette proposition.



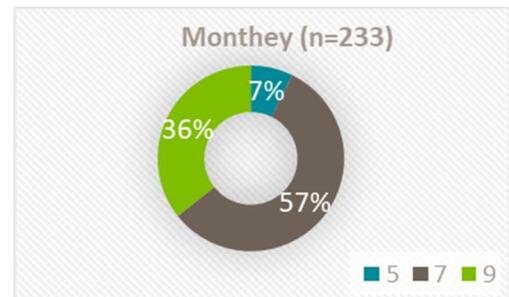
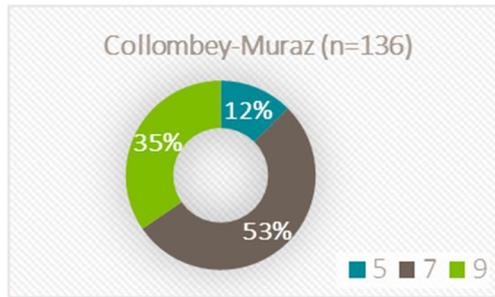
Pour les 457 répondants de Monthey, « **la nouvelle entité constituerait un pôle régional fort** » arrive en 1^{er} choix (sur 8 raisons proposées) avec un total de 368 personnes sondées ayant sélectionné cette proposition.

A contrario, à la question « **Etes-vous favorable à la poursuite de la réflexion sur le processus de fusion, si non, pourquoi ?** », les répondants ont exprimé des choix en lien avec la gouvernance. En effet, pour les répondants défavorables à la poursuite du processus, il est jugé que les intercommunalités existantes entre les deux communes suffisent.

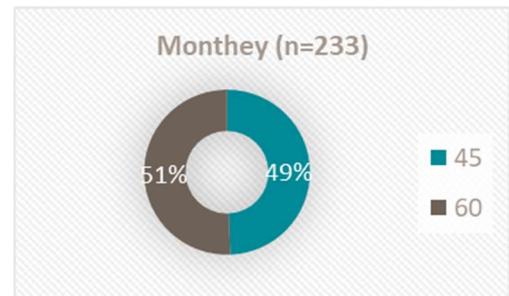
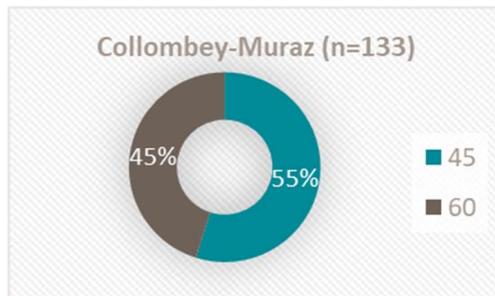
A Collombey-Muraz, 139 répondants sur 173 et à Monthey 102 sur 137 ont exprimé ce choix. A Collombey-Muraz, la raison qui touche à l'identité communale est également clairement exprimée. 140 répondants sur 173 ont évoqué la perte d'identité comme la principale raison à l'arrêt du processus,



Selon vous, de combien de membres devrait se composer le Conseil municipal ? » Pour les répondants des deux communes, un exécutif à 7 membres est privilégié.



Résultat du sondage: « Selon vous, de combien de membres devrait se composer le Conseil général ? » Pour les répondants des deux communes, les avis diffèrent entre 45 membres (pour les répondants de Collombey-Muraz) et 60 (pour les habitants de Monthey).



Résultat du sondage : A la question, « Selon vous, quel nom pourrait-on donner à la future commune fusionnée ? » de nombreuses propositions ont été soumises aux autorités (voir annexe au résultat du sondage). Ci-dessous, figurent les propositions les plus redondantes par commune.

Collombey-Muraz	
Propositions	Nombre d'occurrences
Monthey	22
(Le) Grand Monthey	6
Monthey-Collombey	5
Chablais	5
Monthey-Chablais	2
Collombey-Monthey	2
Monthey-Collombey-Muraz	2
Collombey-Muraz	2
Monthey région	2
Colmonthey-Buraz	2
Monthey-Muraz	2
...	
TOTAL DE REPONSES	99

Monthey	
Propositions	Nombre d'occurrences
Monthey	51
Monthey-Collombey	19
(Le) Grand Monthey	15
Chablais / Chablais (ville/city)	6
Monthey-Collombey-Muraz	5
Monthey-le-grand	4
Monthey-Chablais	4
Haut-Chablais	2
...	
TOTAL DE REPONSES	198

9.3. Formation – Santé - Social

Le groupe de travail comprenait les membres suivants : Cécile Bourban, Bertrand Copt, Véronique Bressoud, Michael Morisod, Christophe Schaller, Lorenzo Malaguerra, Hervé Fournier, Natercia Knubel.

Objectifs prioritaires :

Formation / Santé - Social	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler par pôles avec la proximité des écoles et des structures de loisirs et de maisons intergénérationnelles. • Favoriser les synergies entre les acteurs de la santé en maintenant les structures existantes (homes – CMS – Hôpitaux) • Maintenir la qualité et le niveau des prestations actuelles offertes aux citoyens.
-----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour atteindre ces objectifs, le groupe de travail a élaboré les recommandations qui suivent :

FORMATION – SANTE - SOCIAL – Principes et recommandations

Formation

Garder des centres scolaires répartis sur le territoire mais de taille rationnelle

Garder des directions de proximité proche des écoles sous réserve des directives du Canton – Favoriser les échanges horizontaux.

Cibler le développement de nouveaux centres en se basant sur des modèles statistiques prévisionnels sur l'évolution de la population par quartier et réserver des espaces dans le territoire. Ne plus créer de nouvelles structures trop petites.

Les horaires blocs et continus peuvent être envisagés. Les structures d'accueil de type UAPE sont associées à la réflexion.

Développer une politique pro-active pour obtenir de nouvelles écoles de niveau tertiaire.

Maintien du service d'information et d'apprentissage (cours d'appui).

Structures enfance

Garder et développer des structures décentralisées dans les quartiers avec des structures de taille moyenne (entre 50 et 80 enfants).

Garder des responsables pédagogiques pour chaque centre et une direction administrative centrale en étant toujours intégré à la commune.

Harmonisation des règlements administratifs et des tarifs.

Travailler par pôle, à proximité des écoles et des structures de loisirs

Santé / Politique des aînés

Maintien des structures actuelles et développement de synergies pour les EMS de Monthey et Collombey-Muraz en développant une organisation multisite.

Une direction administrative pour les deux sites est envisageable avec un responsable opérationnel par site.

Favoriser le maintien à domicile des aînés en développant des soins réguliers et de qualité.

Mise en place de maisons de quartier pour des activités intergénérationnelles ponctuelles. Favoriser la construction d'appartements protégés. Harmonisation des organisations juridiques.

Guichet unique d'information pour les aînés.

Favoriser les synergies entre les acteurs de la santé en maintenant des structures existantes

Culture/sports

Service des sports maintenu selon le modèle actuel de Monthey.

Harmonisation des modalités de soutien aux sociétés locales.

Garder des offres complémentaires à Collombey-Muraz et à Monthey.

Développer les jumelages comme champs d'exploration et d'échanges.

Intégration

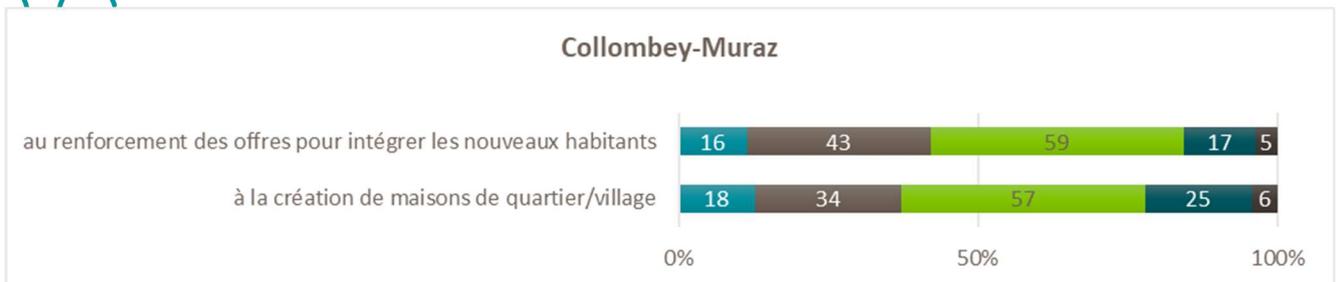
Maintenir la qualité et le niveau des prestations actuelles offertes aux citoyens.



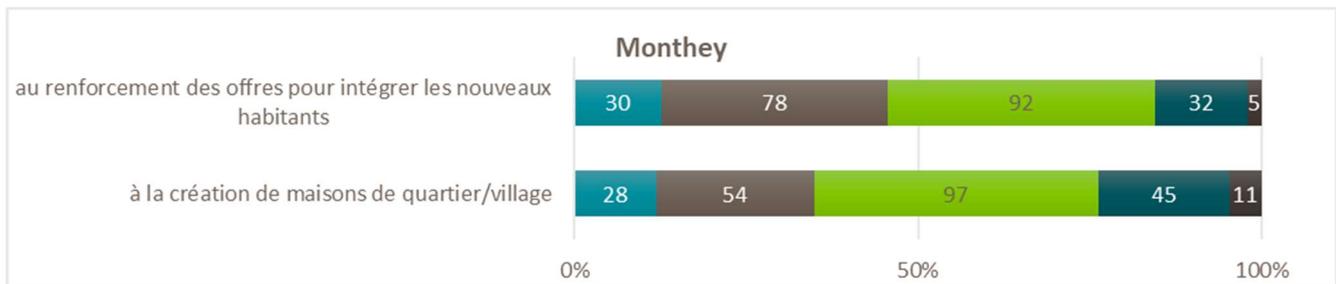
L'avis des citoyens – Les opportunités liées à la fusion : Développer les synergies existantes pour augmenter l'offre à disposition des citoyens. Promouvoir les structures intergénérationnelles qui créent du lien et améliorent la qualité de vie. Amener une meilleure cohérence en mettant en réseau les acteurs de la santé. Garder le soutien actuel aux sociétés locales.



Résultat du sondage : A la question « *Quelle importance donnez-vous à...* » les répondants des deux communes ont donné avis suivant



■ Extrêmement important ■ Très important ■ Relativement important ■ Peu important ■ Pas du tout important

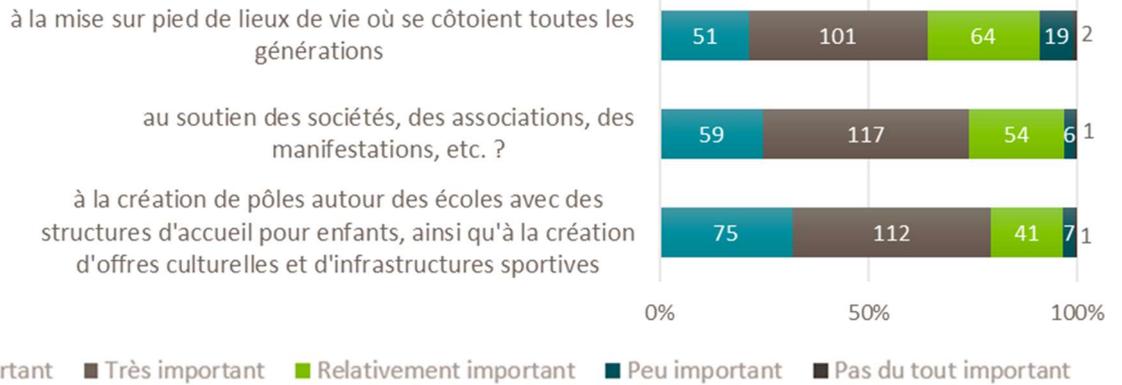


■ Extrêmement important ■ Très important ■ Relativement important ■ Peu important ■ Pas du tout important

Collombey-Muraz



Monthey



9.4. Administration

Le groupe de travail « Administration » était composé de Fabienne Dousse, la responsable des ressources humaines de la Commune de Monthey et des deux secrétaires communaux Simon Schwéry pour Monthey et Laurent Monnet pour Collombey-Muraz.

Objectifs définis pour l'administration communale de la future commune fusionnée :

Administration	<ul style="list-style-type: none"> • La structure de l'administration communale est légère, flexible et efficace (fit) • L'organisation de l'administration répond avant tout aux besoins des citoyens • L'administration communale est une structure moderne et avant-gardiste.
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Recommandations élaborées pour le fonctionnement de la future commune fusionnée :

ADMINISTRATION - Principes et recommandations

Organisation administrative

L'Administration générale de la commune est installée à Monthey Pour le groupe de travail, les services transversaux d'une commune de cette ampleur doivent être sous un même toit pour des questions de communication, de synergies et d'efficacité. Une variante complémentaire pour des questions symboliques pourrait être de placer le dicastère de la présidence à Collombey-Muraz.

Guichet citoyen

Un service de guichet citoyen comme porte d'entrée pour la population est installé dans chaque « ancienne commune » pour une période déterminée avant d'évaluer la nécessité d'en maintenir plusieurs. Une analyse des tâches attribuées à ce guichet doit être effectuée.

Une réduction des heures d'ouverture publique peut être envisagée. Afin d'améliorer le travail administratif des collaborateurs, Une réduction des plages horaires durant lesquelles ils répondent directement aux citoyens est souhaitée. Le groupe de travail est convaincu du gain en efficacité. Il est souhaité d'étudier la possibilité de fermer les bureaux communaux certaines après-midi, le guichet citoyen restant ouvert.

L'administration communale doit être largement disponible sur rendez-vous. Pour compenser la réduction des heures d'ouverture au public, la possibilité de prendre des rendez-vous pour le citoyen qui a une demande spécifique doit être favorisée et mieux mise en évidence.

Organisation de l'administration

Le service à la population de l'administration doit être accessible en tout temps par le biais d'une digitalisation d'un grand nombre de procédures. Le GT est d'avis que la proximité entre l'administration et le citoyen doit passer par la digitalisation des services. C'est par cette offre de service globale que l'administration doit être disponible avant tout.

Le nombre de services de l'administration devrait être égal au nombre de dicastères. Une réflexion concernant l'état-major/présidence devrait être menée. Selon la composition de l'état-Major/Présidence, le statut des personnes clés nécessite une réflexion complémentaire (plusieurs chefs de services dans la présidence ou un seul et unique chef de service ?)

Développement durable

Un service dédié au développement durable, à l'environnement et à la mobilité devrait être maintenu, voire renforcé (service spécifiquement dédié et séparé des SI qui pourraient/devraient être transformés en SA en mains communales).

Des sociétés anonymes en mains communales sont créées pour les services qui s'y prêtent (service électricité, EMS).

Les deux principaux bâtiments administratifs des communes de Collombey-Muraz et Monthey sont occupés par des services communaux selon leur unité de matière et le nombre de places de travail à disposition.

Archivage

Les archives de la commune de Collombey-Muraz devraient suivre le même processus de gestion que celui actuellement en cours à Monthey.

Des synergies avec l'Etat du Valais doivent être envisagées.

Souhait : une connotation culturelle pourrait être donnée aux archives communales.

Politique du personnel

L'ensemble des employés des deux communes est repris par la nouvelle commune. Le groupe de travail estime qu'une analyse des potentiels départs naturels devrait être faite en amont de la fusion.

Les salaires du personnel en place sont acquis. La réorganisation des services peut, par contre, nécessiter des changements d'affectation de poste en fonction des besoins détectés.

L'échelle de salaires de l'administration de la nouvelle commune se base sur une échelle commune.

Les statuts des employés doivent intégrer les nouveaux modes de travail tels que :

- Imposer le travail par objectifs à tous les cadres
- Considérer la mobilité des travailleurs (télétravail)
- Adapter les outils de travail (informatique)

Le groupe de travail estime que l'attractivité du service public passe par une adaptation de son mode de fonctionnement.

Digitalisation

Un guichet virtuel moderne et performant doit être mis en place afin de répondre au mieux aux attentes des citoyens et de soulager le personnel administratif dans l'automatisation de certaines procédures.

La participation actuelle des communes de Monthey et Collombey-Muraz à l'élaboration de la version 2.0 xpert.meeting représente un projet d'innovation commun qu'il s'agit de considérer dans le cadre de la fusion.

Bureau de vote et urne

Pour une période préalable déterminée, deux bureaux de vote sont mis en place sur le territoire des deux anciennes communes. Puis, un seul bureau de vote est maintenu.

L'urne de vote est située sur le territoire qui accueille l'administration générale.

Souhait : une réflexion sur l'externalisation de certaines tâches devrait être menée.

Le groupe de travail estime essentiel de suivre attentivement les débats de la Constituante qui pourrait redessiner les tâches communales. De nouvelles tâches pourraient notamment toucher les autorisations de construire.

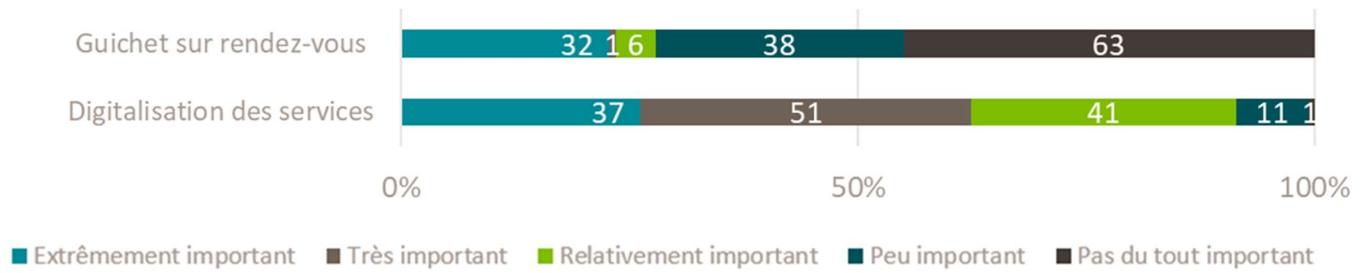


L'avis des citoyens – Les opportunités et les risques liés à la fusion : Rationaliser les services actuels et éviter les doublons. Encourager le partage des compétences et la spécialisation des services. Diminuer les coûts liés à l'administration. Garder la proximité avec les administrés.

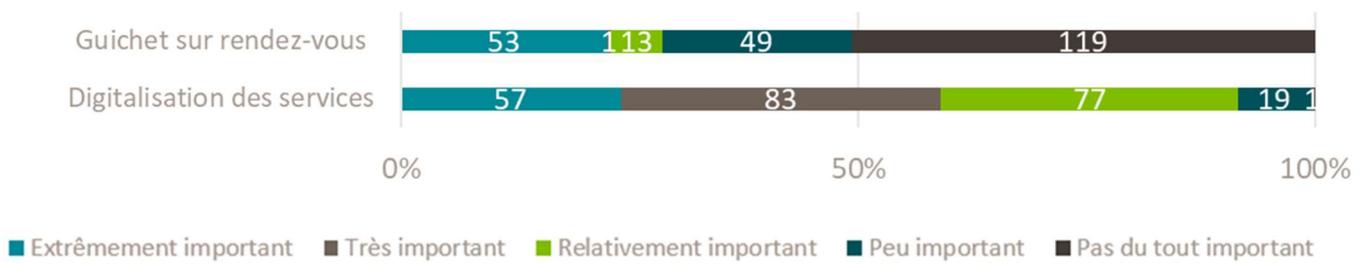


L'avis des citoyens – Résultats du sondage : A la question « *Quelle importance accordez-vous à la digitalisation des services et à l'accessibilité de l'administration sur rendez-vous* », les répondants ont majoritairement exprimé leurs préférences pour la digitalisation. Alors que se déplacer à la maison de commune semble moins important. Il convient ici de garder à l'esprit que ces deux questions ont été communiquées via le sondage en ligne, il existe un biais puisque les répondants sont de facto des utilisateurs de solutions digitales.

Collombey-Muraz



Monthey



9.5. Finances

Le groupe de travail qui a œuvré dans le domaine des finances communales était composé des deux responsables des finances des communes de Monthey et Collombey-Muraz, soit Gérald Gay-des-Combes, et Emmanuel Bérard.

Objectif prioritaire :

Finances	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la capacité d'investissement pour répondre aux ambitions de la future commune
-----------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

FINANCES - Principes et recommandations

L'endettement net par habitant au 31 décembre 2018 serait de **CHF 1'655** (endettement faible) si les deux communes étaient fusionnées. Sans prendre en compte l'augmentation de la population, l'endettement net par habitant au 31 décembre 2023 serait de **CHF 3'881** (endettement mesuré) pour la nouvelle commune. En considérant chaque commune de manière séparée, la commune de Monthey aurait un endettement net par habitant de **CHF 4'036** (endettement mesuré) et la commune de Collombey-Muraz aurait un endettement net par habitant de **CHF 3'583** (endettement mesuré).

L'objectif de degré d'autofinancement de la nouvelle commune devrait se situer entre **50 % et 60 %** (insuffisant à satisfaisant selon grille de l'Etat du Valais), compte tenu d'une nouvelle phase d'investissements. Ce degré d'autofinancement est supportable, compte tenu de la fortune de la commune.

Pour la fiscalité et en l'état, la simulation No 3 (voir chapitre suivant « projections financières) semble la plus acceptable avec une unification du taux d'impôt et du taux d'indexation : le coefficient serait à **1.2** et l'indexation serait fixée à **165 %**. L'économie d'impôts pour les citoyens serait de l'ordre de **MCHF 1.4**.

Des réflexions relatives à la caisse de pension devront avoir lieu dans le cadre du processus de fusion, afin de déterminer les modalités de transfert d'une partie des collaborateurs dans une autre caisse.

La nouvelle commune devrait revoir ces processus-clés et mettre en place un système de contrôle interne renforcé (contrôles sur processus-clés, rapports aux responsables, etc.)



L'avis des citoyens – Les opportunités et les risques liés à la fusion : La plus grande force économique de la commune devrait permettre d'optimiser les investissements. Il existe la crainte qu'une fusion puisse entraîner une augmentation des impôts.

10. Perspectives financières

Le rapport d'analyse financière a également mis en évidence les perspectives à moyen terme des deux communes.

La commune de Monthey est entrée depuis l'an dernier dans un cycle d'investissements conséquent qui prévoit notamment la construction du complexe du Mabillon (41.6 millions) et l'agrandissement du Home des Tilleuls pour 14.5 millions. De son côté, la commune de Collombey-Muraz a déjà investi de manière plus conséquente durant la période 2012-2018 avec la construction d'une structure d'accueil/UAPE pour écoliers ainsi que dans l'EMS et l'école de Muraz. Ces investissements ont permis ou vont permettre la mise à disposition d'infrastructures modernes et adaptées au service des citoyens. Elles auront cependant un impact sur l'endettement net des communes.

Au 31 décembre 2018, la situation financière des deux communes fait apparaître un endettement net cumulé de CHF 44.7 millions. Les évolutions principales pour chaque commune sont présentées ci-dessous, selon les plans financiers communiqués par les différentes communes.

10.1. Evolution prévisible

Sur la base des données actuelles et des plans d'investissements prévus par les communes, il est possible de faire des projections sur l'évolution de leur endettement. Le tableau suivant indique cette évolution supputée, sachant que les communes démarrent une nouvelle phase d'investissements.

Tableau 10: Situation prévisible de l'endettement net à fin 2023

	Monthey	Collombey-Muraz	Total
Projections	2019-2023	2019-2023	
Investissements prévus		49 997 300	49 997 300
Recettes d'investissements prévues		7 375 000	7 375 000
Investissements nets prévus	90 000 000	42 622 300	132 622 300
Marge d'autofinancement prévue	47 344 000	25 097 600	72 441 600
Marge d'autofinancement / Endettement net			54.6%
Insuffisance de financement (+) / Excédent de financement (-)	42 656 000	17 524 700	60 180 700
Endettement net (Fortune nette si -) fin 2018	29 116 202	15 636 372	44 752 574
Endettement net (Fortune nette si -) fin projections	71 772 202	33 161 072	104 933 274
Endettement net (par habitant) fin projections	4 036	3 583	3 881

Source : données communales

L'endettement net par habitant au 31 décembre 2018 serait de CHF 1'655 (endettement faible), si les deux communes étaient fusionnées. Sans prendre en compte l'augmentation de la population, l'endettement net par habitant au 31 décembre 2023 serait de CHF 3'881 (endettement mesuré) pour la nouvelle commune.

A titre indicatif, nous vous présentons, ci-dessous, l'impact lié à l'aide à la fusion, ainsi que la perte de revenu liée à la nouvelle péréquation financière.

Tableau 11: Aide à la fusion et péréquation

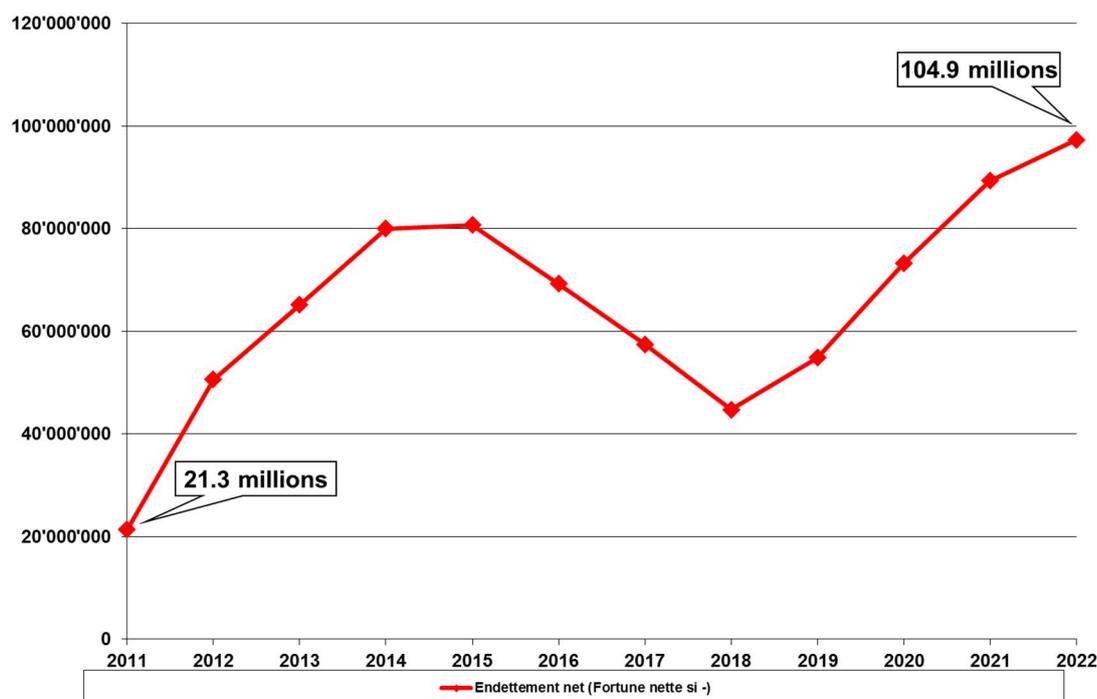
Aide à la fusion versée l'année suivant la fusion			4 062 970
Perte annuelle de revenu liée à la nouvelle péréquation (4 premières années dès la fusion)			1 029 293
Perte annuelle de revenu liée à la nouvelle péréquation (au-delà des 4 premières années)			1 721 853

Sources : communes et Canton du Valais

Les deux communes ont des programmes d'investissement en légère progression par rapport aux périodes précédentes, puisque les investissements nets prévus sur la période 2019-2023 se montent à CHF 132.6 millions. En moyenne annuelle, cela représente CHF 26.5 millions d'investissements nets. Pour comparaison, la moyenne annuelle sur la période 2012 - 2018 a été de CHF 22.4 millions.

Le cumul des marges d'autofinancement ne permettra pas d'autofinancer l'ensemble de ce programme. Le taux d'autofinancement sera de **55 %**. En conséquence, l'endettement net cumulé des deux communes devrait augmenter de près de **CHF 60.1 millions** d'ici à fin 2023, pour se situer à environ **CHF 104.9 millions**, soit un endettement net par habitant de **CHF 3'881** considéré comme « mesuré » selon les critères de l'Etat du Valais. En considérant les deux communes de manière séparée, l'endettement net de Monthey serait de **CHF 4'036** et celui de Collombey-Muraz de **CHF 3'583**. L'endettement net serait également « mesuré » pour chaque commune selon les critères de l'Etat du Valais. Nous précisons que les projections de l'endettement net à fin 2023 se base sur la population de chaque commune à fin 2018.

Il convient également de souligner que, dès l'entrée en vigueur de la fusion, l'aide prévisible de l'Etat (CHF) permettra de diminuer l'endettement net de la nouvelle commune. Aussi, il faudra prendre en compte une diminution des revenus liés à la péréquation de CHF 1 million durant les quatre premières années suivant la fusion, puis une diminution des revenus de CHF 1.7 million (notamment compensation de CHF 500'000 durant les quatre premières années suivant la fusion).



Graphique 6 : Evolution prévisible de l'endettement net jusqu'au 31 décembre 2023 (cumul des deux communes) - Source : données communales

10.2. Simulations fiscales

Analyse par domaine

Finances

L'analyse des finances communales montre que l'endettement cumulé des deux communes s'élève à CHF 44.7 millions au 31 décembre 2018. Selon les plans financiers 2019-2023 présentés au tableau 16, les investissements nets prévus s'élèvent à CHF 132.6 millions, alors que les marges d'autofinancement cumulées sur la même période se montent à CHF 72.4 millions. Ces projections laissent apparaître un endettement net estimé de CHF 104.9 millions à l'horizon 2023. L'aide à la fusion versée par l'Etat permettra de réduire cet endettement, mais les pertes de revenus liées à la nouvelle péréquation financière devront également être prises en compte dans les projections post-fusion.

Dans le cadre de nos analyses, quatre simulations ont été mises en place. L'année 2017 est utilisée comme base de calcul, compte tenu de l'avancement dans les taxations.

- **Simulation 1 (1.20 / 160%)** : alignement du coefficient et de l'indexation selon le barème de la Commune de Monthey. Les recettes fiscales restent stables avec une très légère diminution des recettes fiscales d'environ KCHF 339, soit 0.65 % de diminution.
- **Simulation 2 (1.25 / 165%)** : alignement du coefficient et de l'indexation selon le barème de la Commune de Collombey-Muraz. Il en résulterait une augmentation des recettes fiscales d'environ KCHF 848, soit 1.62 % d'augmentation.
- **Simulation 3 (1.20 / 165%)** : utilisation des paramètres les plus avantageux des deux communes, soit un coefficient de 1.20 et un taux d'indexation de 165 %. Il en résulterait une diminution des recettes fiscales d'environ KCHF 1'397, soit 2.67 %.
- **Simulation 4 (1.20 / 170%)** : maintien du coefficient le plus bas entre les deux communes et utilisation d'un taux d'indexation de 170 %. Cette simulation serait la plus avantageuse pour les habitants de la nouvelle commune. La diminution des recettes fiscales serait de 4.66 %.

Une simulation relative aux recettes fiscales des personnes morales a également été demandée aux Services de l'Etat, afin d'analyser les impacts de la RFFA sur les entrées fiscales. L'Etat nous a informés que les simulations sur les recettes fiscales des personnes morales n'étaient pas possibles. Concernant la commune de Monthey, les pertes fiscales de la Ville en lien avec l'entrée en vigueur de la RFFA ont été estimées de la manière suivante par la commune : perte de CHF 1 million en 2020, CHF 1.8 million dès 2021, puis CHF 2.5 millions dès 2022. La commune de Collombey-Muraz anticipe une diminution de 25 % à 30 % des recettes liées à l'impôt sur le bénéfice. Cette diminution des recettes est chiffrée à KCHF 357 pour 2020, KCHF 405 pour 2021, puis KCHF 435 pour 2022.

Nous attirons en outre votre attention sur le fait que la fusion entraînera également des coûts, compte tenu des décisions stratégiques discutées avec SEREC et en se basant sur les coûts engendrés pour d'autres fusions de communes.

Tableau 12: Simulation de l'influence du changement de taux (référence : 2017)

	Situation 2017		
	Monthey	Collombey-Muraz	Total
Impôt total en francs	36 348 955	16 034 872	52 383 827
Avancement de la taxation	99.97%	100%	

Source : données communales

Commune	Simulation 1			Simulation 2		
	Coefficient: 1.20 Indexation: 160%			Coefficient: 1.25 Indexation: 165%		
	Impôt total ¹	Différence avec situation actuelle	Différence en %	Impôt total ¹	Différence avec situation actuelle	Différence en %
Monthey ²	36 348 955	-	0.00%	37 197 763	848 808	2.34%
Collombey-Muraz ¹	15 695 235	-339 637	-2.12%	16 034 872	-	0.00%
Total	52 044 190	-339 637	-0.65%	53 232 635	848 808	1.62%

Commune	Simulation 3			Simulation 4		
	Coefficient: 1.20 Indexation: 165%			Coefficient: 1.20 Indexation: 170 %		
	Impôt total	Différence avec situation actuelle	Différence en %	Impôt total	Différence avec situation actuelle	Différence en %
Monthey ²	35 621 976	-726 979	-2.00%	34 894 997	-1 453 958	-4.00%
Collombey-Muraz ¹	15 364 522	-670 350	-4.18%	15 048 183	-986 689	-6.15%
Total	50 986 498	-1 397 329	-2.67%	49 943 180	-2 440 647	-4.66%

¹ Selon simulation de l'Etat du Valais, impôt sur le revenu net + impôt sur la fortune nette

² Pour les simulations 3 et 4 de la Commune de Monthey, l'Etat du Valais n'a pas pu nous fournir de simulations pro forma. Une estimation a été calculée selon les règles suivantes:

- Augmentation du coefficient de 0.1 implique une hausse des recettes fiscales de 8 %
- Augmentation de l'indexation de 10 points de pourcentage implique une diminution de 4 % des recettes fiscales

11. Conclusion

Une future commune fusionnée de Collombey-Muraz et de Monthey compterait plus de 27'000 habitants et deviendrait, à ce titre, la **deuxième commune du Canton** en termes de population. Selon les membres du Comité de pilotage qui se sont exprimés sur les avantages que pourrait amener une fusion, la taille ainsi atteinte par la commune devrait lui permettre d'être un **acteur de poids au niveau cantonal**.

Cette nouvelle dimension pourrait en faire la **figure de proue du Chablais** et donner un dynamisme encore plus marqué aux collaborations intercantionales et transfrontalières. La fusion des deux communes permettrait, selon leurs autorités, d'élaborer une vision plus large et entraînerait **un nouveau dynamisme** qui pourrait rejaillir sur tout le territoire chablaisien. Elle devrait pouvoir tenir un rôle leader particulièrement dans le domaine des biotechnologies et du développement durable. **Le potentiel de développement économique serait également accru** par un rapprochement qui permettrait notamment de mieux répartir les différentes zones d'activités du territoire.

Ils ont également relevé que les deux communes ont de **nombreux enjeux de développement communs transversaux**. Les collaborations actuelles fonctionnent mais une fusion permettrait d'envisager **une vision plus large et cohérente du territoire** et la prise en compte à une échelle mieux adaptée des aspects d'aménagement et de mobilité qui y sont rattachés. Elle permettrait également de ramener sous un même toit **des infrastructures nombreuses et complémentaires** dans les domaines de la formation, du sport, de la culture et d'accroître encore les synergies dans ces domaines avec toujours au cœur de la préoccupation des élus l'amélioration de **la qualité de vie** offerte aux citoyens.

Les domaines de la sécurité et de la santé sont déjà fonctionnels à l'échelle intercommunale mais il serait encore possible par le biais d'une fusion, **d'étoffer la palette des prestations** avec la mise en commun des infrastructures à disposition notamment dans le cadre des prestations offertes aux aînés. En fusionnant les deux administrations, il sera possible de spécialiser encore plus les services et de repenser l'organisation en misant sur les synergies et en développant la digitalisation. De manière générale, il a été relevé qu'en réduisant les intercommunalités, la fusion permettrait la mise en place **d'un processus de décision plus simple, plus rapide et plus réactif**.

Enfin, la force financière de la nouvelle commune permettrait de mener **une politique d'investissement optimale** tout en gardant des finances saines selon les projections réalisées.

Les membres du Copil ont aussi relevé qu'il faudra tenir compte des aspects identitaires qui sont toujours délicats dans le cadre d'une fusion. Des solutions devront être recherchées **pour garder une proximité avec les citoyens** et de continuer à les intégrer dans la vie de la cité.

Le sondage conduit auprès de la population en avril 2020 a permis de consulter 1061 habitants des deux communes. A la question « *Souhaitez-vous que vos autorités communales poursuivent leur réflexion sur le processus de fusion des communes de Collombey-Muraz et Monthey ?* », les 424 habitants de la commune de Collombey-Muraz ont répondu « *oui* » à 52,83% et « *non* » à 40,80%. 6,37% se sont dit indécis. A Monthey, sur 637 participants, 72,37% se sont exprimés en faveur de la poursuite de la réflexion alors que 23,70% y sont opposés. 3,92% sont partagés.

Pour ces échantillons de population, les deux arguments principaux en faveur de la poursuite de la réflexion sont (1) la création d'un pôle régional fort et (2) la nécessité de penser le développement territorial dans sa globalité. A contrario, les répondants défavorables à la poursuite de la réflexion estiment (aussi bien à Collombey-Muraz qu'à Monthey) que (1) les intercommunalités existantes aujourd'hui suffisent. Un autre argument évoqué principalement par les répondants de Collombey—Muraz concerne (2) la perte d'identité. Les résultats du sondage feront l'objet d'un document détaillé.



Une fusion assurerait le développement d'un pôle chablaisien fort et écouté au niveau cantonal et régional. Une vision globale des aspects d'aménagement du territoire, de mobilité et de gouvernance à une échelle plus grande serait un avantage. Les synergies amenées par le regroupement des services et des infrastructures sont positives pour les citoyens.

Les aspects identitaires devront être pris en compte aussi bien pour garantir une équité sur le territoire que pour promouvoir des actions qui permettraient de renforcer l'identité commune.

12. Et après ?

Les prochaines étapes vers une fusion :



13. Annexe

13.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage du projet a été constitué en mars 2018. Il a conduit et activement participé à toute la démarche.

Il était composé de la manière suivante :

Pour Collombey-Muraz : Yannick Buttet co-président, Côme Vuille, Olivier Turin, Alexis Turin, Mikaël Vieux et Laurent Monnet,

Pour Monthey : Stéphane Coppey co-président, Eric Borgeaud, Gilles Borgeaud, Laude-Camille Chanton, Guy Cristina et Simon Schwery